

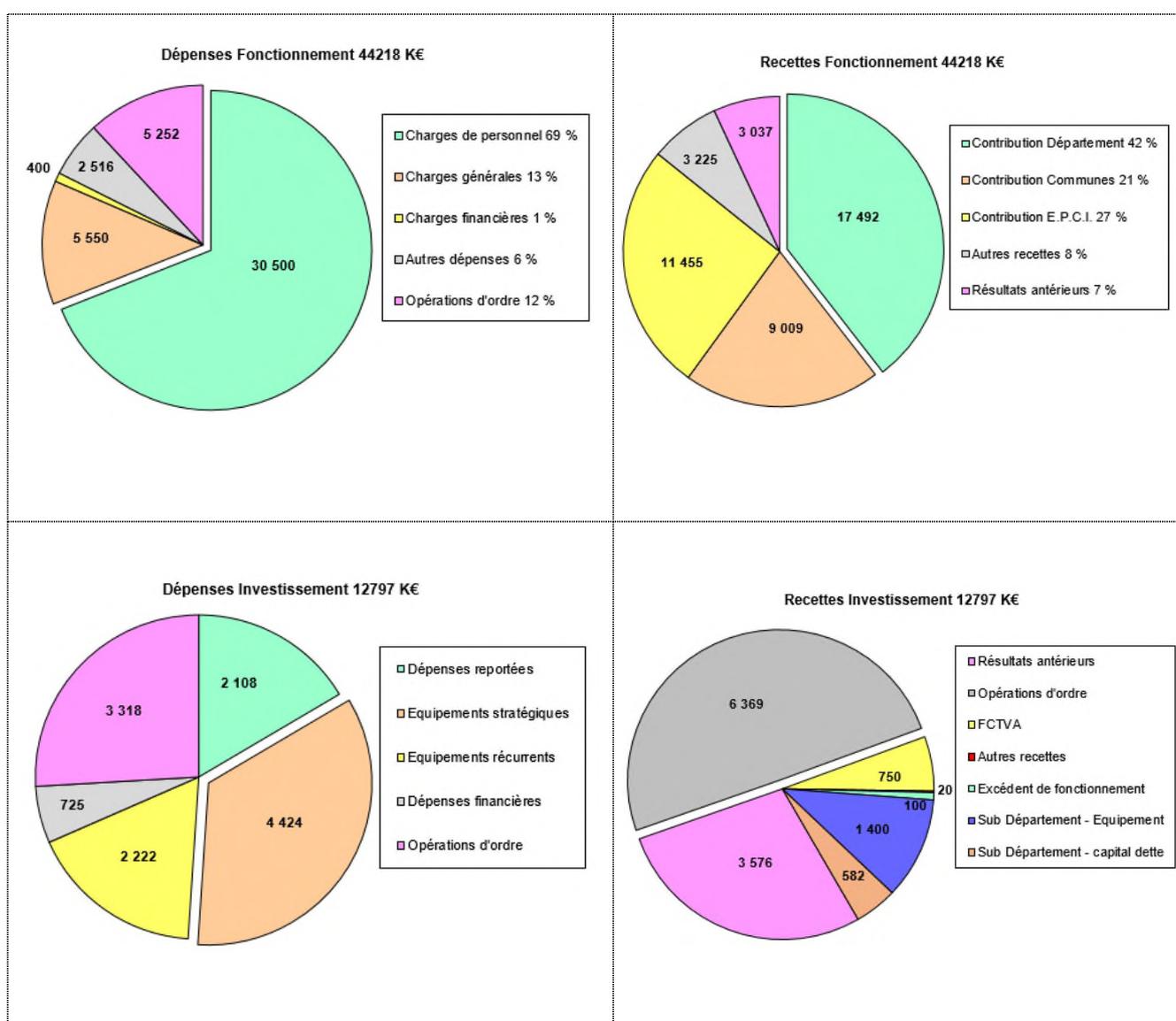
M. le Président André ACCARY, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

Le budget primitif engage le Conseil d'administration et, par conséquent, le Service, sur le chemin des orientations présentées au travers de **la convention de partenariat n° 5 signée avec le Département** (délibération n°2019-42 du 9 décembre 2019), du **rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2021** (délibération n° 2220-46 du 7 décembre 2020) et du **rapport d'orientations budgétaires** (délibération n°2021-04 du 22 février 2021).

Le projet de budget 2021 s'articule autour de deux axes majeurs :

- adapter les moyens humains au contexte,
- poursuivre la politique d'investissement et d'innovation **du SDIS** en partenariat avec le Département.

Ce projet de budget, pour l'année 2021, se traduit par **des grandes masses financières** qui peuvent être représentées de la façon suivante :



Le compte administratif de l'année précédente et le budget primitif de l'année en cours sont présentés lors de la même séance du Conseil d'administration du SDIS 71, afin que la reprise des résultats des exercices antérieurs soit définitive.

Pour la section de fonctionnement, le résultat cumulé de l'exercice 2020 est de + 3.137 K€ et constitue une ressource pour le budget 2021. Les règles de la comptabilité publique prévoient qu'une partie de ce résultat puisse faire l'objet d'une affectation, par le Conseil d'administration, à la section d'investissement de l'exercice suivant, pour couvrir le besoin de financement éventuellement dégagé par la section d'investissement (solde d'exécution et restes à réaliser).

La section d'investissement est excédentaire au compte administratif de l'année 2020. Le Département s'est engagé à verser une subvention de continuité de service en investissement pour le matériel divers et une subvention affectée au financement du plan d'équipement IMMO 3, comme prévu à la convention n° 5. **Un virement d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 100 K€ à la section d'investissement est toutefois effectué** pour couvrir intégralement les dépenses d'équipements.

Ainsi, la partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2020, reporté sur 2021, vient créditer le chapitre 012 et les dépenses imprévues. Ces dernières ne s'exécutant pas, elles permettront de constituer un nouvel excédent pour l'année 2022 et ainsi de financer l'augmentation de la masse salariale, notamment liée à la revalorisation de l'indemnité de feu de 19 % à 25 % du traitement indiciaire aux sapeurs-pompiers professionnels qui n'était pas prévue à la convention.

Cette hypothèse fait l'objet d'un projet de délibération d'affectation du résultat 2020, soumis aux membres du Conseil d'administration du SDIS 71, lors de cette même séance du 22 mars 2021, après l'adoption éventuelle du compte administratif 2020.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé de l'exercice est de + 3.576 K€.

Les reports d'investissement à prendre en compte sont de 2.108 K€ en dépenses (il n'y a pas de report de recettes). Ces reports correspondent à des engagements comptables et juridiques et déboucheront donc sur des acquisitions ou des travaux :

- 945 K€ pour le plan Immo 3,
- 397 K€ pour le plan Véhicules 3,
- 174 K€ pour l'adaptation des tenues d'intervention,
- 95 K€ pour le matériel PMI et EPI,
- 18 K€ pour la mise en œuvre de dématérialisation,
- 479 K€ pour des acquisitions de biens garantissant la continuité du Service et travaux.

Le résultat cumulé net de la section d'investissement, après prise en compte des reports, est de + 1.469 K€.

Résultats de l'exercice	2020
Section de Fonctionnement	
Résultat comptable de l'exercice	594 533,39
Excédent antérieur reporté (compte 002 créditeur)	2 542 381,86
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	3 136 915,25
Section d'Investissement	
Résultat antérieur reporté (compte 001 créditeur)	2 256 969,16
Solde d'exécution	1 319 459,47
Résultat cumulé de l'exercice	3 576 428,63
Restes à réaliser en recettes	0,00
Restes à réaliser en dépenses	2 107 671,25
Résultat cumulé de l'exercice pour la section	1 468 757,38

L'excédent global net, toutes sections confondues et après prise en compte des reports, est de l'ordre de + 1.469 K€, tandis que le fonds de roulement est de 6.713 K€.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 44.218 K€, contre 42.095 K€ au BP 2020, soit une évolution de + 5 % ou + 2.123 K€.

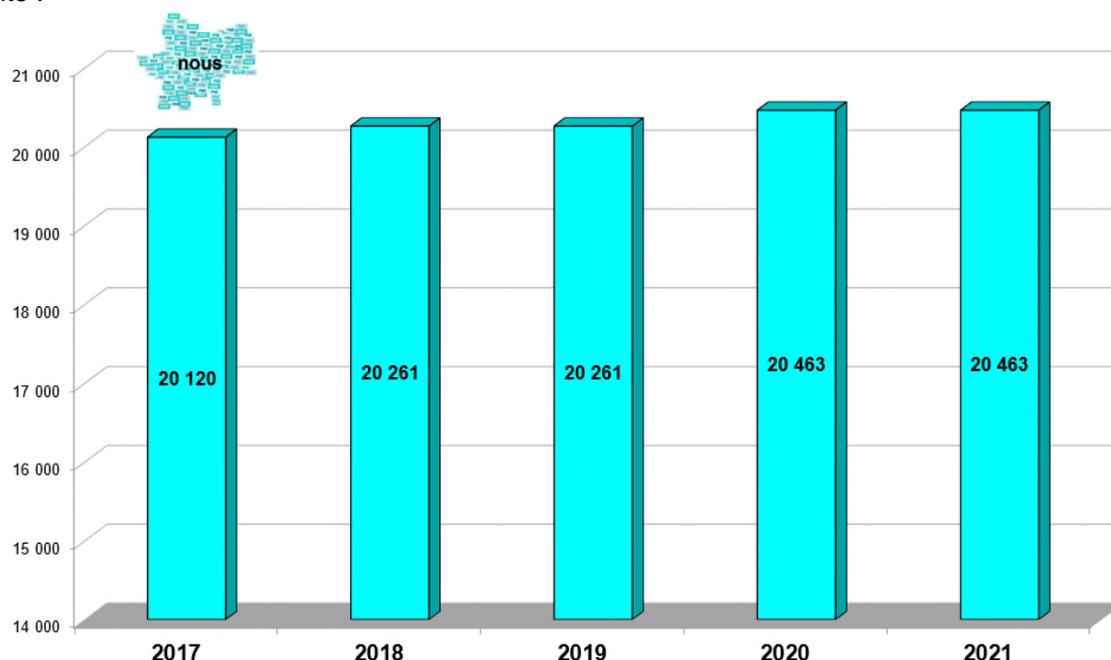
1. - Les ressources de fonctionnement

1.1 - Les ressources de gestion de service

1.1.1. Les contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)

La délibération n° 2020-47 du CASDIS 71 du 7 décembre 2020 fixe de manière définitive le **volume global des contributions des communes et EPCI pour l'année 2021 à 20.463 K€**, identique à l'année 2020.

Pour rappel, l'évolution du produit global définitif des contributions des communes et EPCI est la suivante :

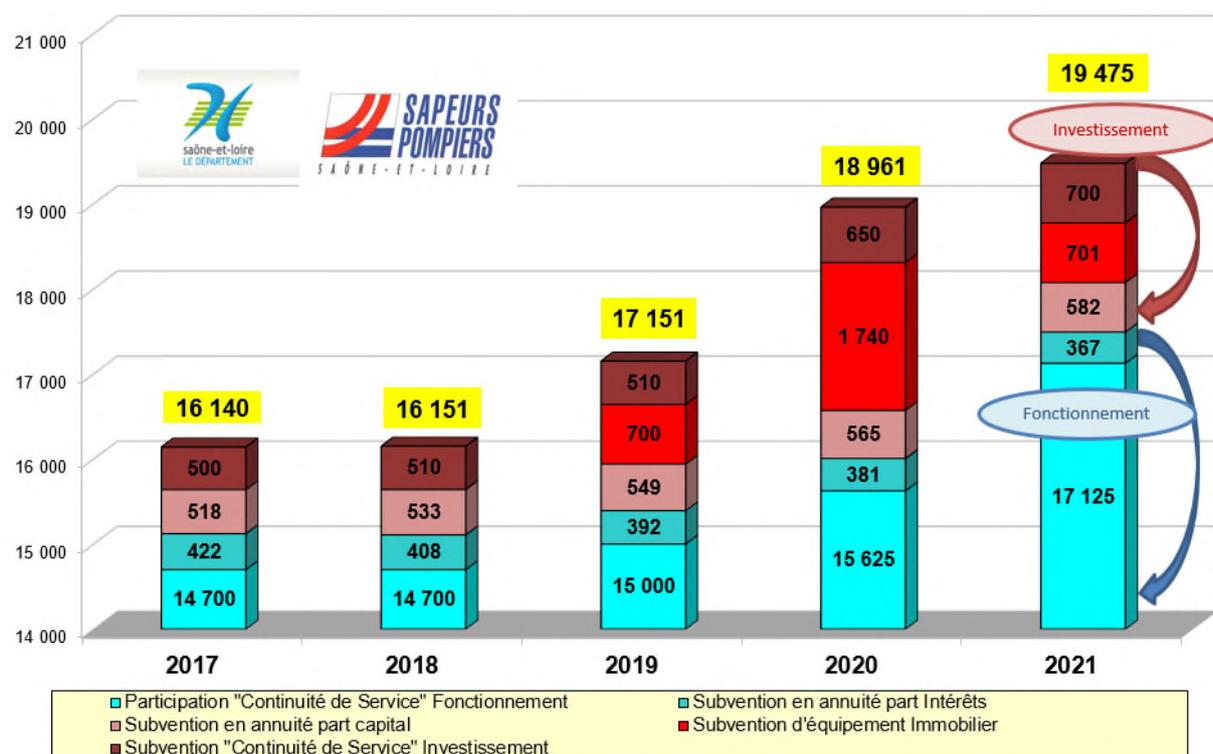


- La participation du Département

Conformément à la convention n°5 avec le Département, à la délibération d'évaluation des ressources et des charges prévisibles pour l'année 2021 et au rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021, **la participation du Département au budget du SDIS 71 pour l'année 2021 est de 19.475 K€** répartis comme suit :

- 17.125 K€ de contribution de continuité de service en fonctionnement,
- 949 K€ de subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, dont 367 K€ correspondant à la partie des intérêts de la dette et 582 K€ à la partie capital,
- 700 K€ de subvention de continuité de service en investissement,
- 701 K€ pour le solde de la subvention d'équipement concernant le plan Immo 3.

Pour rappel, l'évolution de la participation du Département est la suivante :



- Les autres produits de gestion de service (chapitres 70, 74, 75, 013)

Les autres recettes liées aux produits de gestion de service s'élèvent à 893 K€ contre 1.006 K€ au BP 2020.

- Pour l'activité opérationnelle :

Nature de la ressource	Montants estimés
Les interventions soumises à facturation	70 K€
Les indisponibilités des transporteurs sanitaires privés (ITSP)	300 K€
Les interventions réalisées sur autoroutes	150 K€
Les services de sécurité	10 K€
Les interventions réalisées dans les départements limitrophes	40 K€
Conventions avec les hôpitaux et autres	157 K€

- Pour l'activité fonctionnelle :

Nature de la ressource	Montants estimés
Les participations extérieures pour les formations à l'école départementale	0 K€
La maintenance du réseau ANTARES pour SSU	28 K€
Les atténuations de charges liées aux frais de personnels	95 K€
Autres produits (locations cabinets médicaux)	3 K€
Le FCTVA	40 K€

1.2 - Les autres ressources réelles

1.2.1. Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Dans cette catégorie de ressources, figure une prévision de crédits de 100 K€ en vue des potentielles indemnités des assurances. 100 K€ sont inscrits en parallèle en dépenses pour réparer les éventuels sinistres.

Sont également prévus des crédits à hauteur de 1 K€ pour les annulations de mandats réalisées sur les exercices antérieurs et autres régularisations, et 10 K€ pour les débits et pénalités reçues.

Le montant total des produits exceptionnels est donc de 111 K€ contre 169 K€ au BP 2020.

1.2.2. La reprise sur provision (chapitre 78)

Une reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants est prévue à hauteur de **20 K€**, comme au BP 2020, pour acter le paiement de créances pour lesquelles une dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants avait été constatée en 2020 (titres émis mais somme non recouvrée).

1.3 - Le résultat reporté (002)

L'excédent global de l'exercice 2020, correspondant à la différence comptable entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, **est de + 3.137 K€**. Un virement de 100 K€ à la section d'investissement a été proposé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, et fait l'objet d'une délibération spécifique d'affectation du résultat de l'année 2020, présentée lors de cette même séance du 22 mars 2021. Le solde de 3.037 K€ est maintenu en section de fonctionnement afin de couvrir l'augmentation à venir des charges à caractère général et des charges de personnel.

2. Les charges de fonctionnement

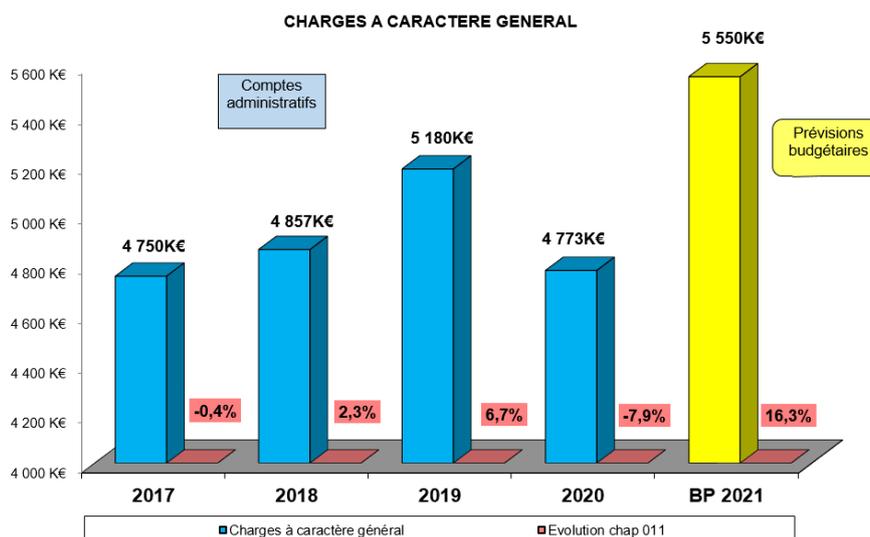
2.1 - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette catégorie correspond aux dépenses nécessaires pour assurer le fonctionnement quotidien et régulier du SDIS 71. Parmi celles-ci, on peut citer les dépenses de fluides (carburants, gaz, électricité, eau, assainissement), les frais de télécommunications et d'affranchissement, les frais d'entretien du patrimoine (mobiliers, matériels, bâtiments), les contrats de maintenance, l'assurance des biens, les acquisitions de petits matériels d'incendie, administratif et de fournitures diverses.

Cette masse est décomposée en plusieurs postes :

- **Les divers postes de dépenses générales**, hors fluides énergétiques, sont de l'ordre de **4.148 K€**, soit une hausse de 3,1 % par rapport au BP 2020 et de près de 17,5 % par rapport au CA 2020 (notamment due à la baisse des consommations énergétiques durant la période du confinement).
- **Le poste des fluides énergétiques est de 1.402 K€**, soit une légère baisse de près de 1,6 % par rapport au BP 2020 mais une hausse de près de 12,8 % par rapport au CA 2020.

Globalement, les prévisions budgétaires de charges à caractère général 2021, par rapport au BP 2020, augmentent de 1,9%. Elles passent de 5.447 K€ au BP 2020, à 5.550 K€ au BP 2021, soit une augmentation de 103 K€.



2.2 - Les charges de personnel (chapitre 012)

La présente délibération découle du rapport d'orientation budgétaire présenté au Conseil d'administration le 22 février 2021. Il met l'accent sur les facteurs impactant les dépenses de personnel sur l'exercice 2021.

Les dépenses liées aux ressources humaines recouvrent les frais et charges des personnels titulaires et contractuels, l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires (SPV), une partie des frais de formation (indemnisation des formateurs et stagiaires), ainsi que les avantages retraite des vétérans.

Évolutions structurelles du SDIS de Saône-et-Loire : les ressources humaines au cœur du déploiement du projet d'établissement

La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines définit les enjeux et les objectifs de l'établissement en la matière, compte-tenu des politiques publiques mises en œuvre et de la situation des effectifs, des métiers et des compétences.

L'exercice 2021 marquera donc le déploiement d'évolutions structurelles importantes pour le SDIS 71, liées à la mise en œuvre du projet d'établissement. C'est dans cette dynamique que le budget 2021 a été élaboré tout en respectant le cadre fixé par la convention de partenariat avec le Département pour les années 2020 à 2022, avec un objectif constant de maîtrise des dépenses salariales. D'une manière globale, la politique de l'établissement veillera en permanence à optimiser la gestion des ressources, de manière à répondre au juste besoin opérationnel et fonctionnel.

L'évolution des charges de personnels résulte, d'une part, des impacts directs ou indirects de décisions nationales et, d'autre part, de la politique mise en œuvre par le SDIS 71 pour s'adapter à ces nouvelles contraintes et pour développer ses propres actions en matière de gestion de sa ressource humaine.

A - Les mesures nationales et leur impact sur l'évolution de la masse salariale

Les décisions d'origines législatives et réglementaires en matière de politique salariale, s'imposent à l'ensemble des collectivités. Les contraintes qui en résultent concernent :

• Mesures d'origine législative ou réglementaire

Revalorisation de l'indemnité de feu des SPP : La parution du décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 a acté la revalorisation de l'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels, en portant son taux à 25 % du traitement indiciaire, en lieu et place de 19 %.

Cette nouvelle dépense n'était pas prévue à la convention financière avec le Département. Dès le mois de juin 2020, ce dernier s'est donc engagé à revoir sa participation en continuité de service de fonctionnement pour l'année 2022, le SDIS devant toutefois autofinancer cette nouvelle dépense sur ses excédents pour les années 2020 et 2021.

Sur cette base, le conseil d'administration du SDIS a approuvé, le 9 novembre 2020, la revalorisation de la prime de feu allouée aux SPP du SDIS 71, avec effet au 1^{er} août 2020.

L'impact budgétaire initial de cette mesure, sur les charges de personnel, avait été estimé à environ 700 K€ en année pleine. Il a pu être diminué de près de moitié après l'adoption, le 27 octobre dernier, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021. En effet, ce texte de loi prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2021, la suppression de la sur-cotisation (part patronale) prélevée sur cette même indemnité de feu au bénéfice de la CNRACL.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, l'augmentation de la masse salariale, a représenté 285 K€ sur 5 mois en 2020, et a été estimée à 400 K€ pour 2021.

Accord "parcours professionnels-carrières-rémunérations" (PPCR) : cet accord, élaboré entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en 2015, a pour objectifs de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques en favorisant les mobilités. Il se traduit notamment par la restructuration et la revalorisation des emplois des catégories A, B et C, la refonte des grilles indiciaires, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement de base et la garantie de déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous. Il prévoyait initialement une mise en œuvre progressive de 2016 à 2020 (hors statuts spéciaux). Or, un décret a reporté l'application des mesures prévues en 2018 sur 2019. De fait, le terme final de cet accord a été reporté à 2021.

La reprise de ce protocole national impacte la masse salariale 2021 ; elle se traduit concrètement par une amélioration des grilles indiciaires (catégories A et C). Le coût engendré par le dispositif est intégré dans l'effet salarial "glissement-vieillesse-technicité" (voir infra).

RIFSEEP : le régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques a été complété par délibération n° 2020-43 du Conseil d'administration en date du 9 novembre 2020. Cette dernière a transposé le RIFSEEP au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et approuvé la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement et à la manière de servir (part variable), pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles.

L'incidence budgétaire, en année pleine de l'extension du dispositif du RIFSEEP à tous les cadres d'emplois, a ainsi été prise en compte (impact financier limité). Concernant l'impact de l'instauration du CIA, celui-ci représente 10 K€.

Hausse du point d'indice : l'absence de revalorisation du point d'indice a été annoncée par les services de l'État pour 2021.

Revalorisation des indemnités horaires des SPV : le montant des crédits prévus pour l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires fluctue en fonction de l'activité opérationnelle, le service devant s'adapter aux évolutions annuelles du nombre d'interventions. La crise sanitaire actuelle rend particulièrement incertaines les prévisions dans ce domaine.

Pour 2021, la hausse des crédits alloués à cette indemnisation prend en compte l'augmentation du taux de l'indemnité horaire des SPV (+ 1.2 % sur le second semestre 2020) : 25 K€

Avantages retraites des SPV vétérans : globalement, le financement de l'ensemble des dispositifs de vétérance pour 2021 génère une hausse des crédits due notamment à une augmentation du nombre d'allocataires sur l'allocation de fidélité, de nouveaux frais de gestion du dispositif.

Compte d'engagement citoyen (CEC) : le financement du dispositif CEC (équivalent du CPF pour les agents permanents) exige que des crédits soient provisionnés pour régler les contributions relatives aux années 2017-2018-2019-2020. Néanmoins, cette mesure génère une moindre dépense que celle prévue au BP 2020. La DGSCGC a, en effet, communiqué sur le taux de contribution applicable aux SDIS pour l'année 2021. Le dispositif représenterait une moindre dépense de 26 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit moitié moins que ce qui avait été prévu sur l'exercice antérieur.

- ***Effets mécaniques impactant la masse salariale***

Glissement-vieillesse-vechnicité (GVT) : ce facteur classique d'évolution correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des agents, au titre de leur déroulement de carrière (en effet de report et en année courante 2021) : 190 K€.

Le GVT est à mettre en lien avec les différentes réformes réglementaires évoquées dans la présente délibération (accord PPCR notamment), ainsi que la politique de l'établissement en matière de promotion et de valorisation des parcours, telle que définie dans les lignes directrices de gestion (LDG) de l'établissement (déploiement du format des sous-officiers, évolution professionnelle des agents et accès à des responsabilités supérieures).

Effet noria : les agents en fin de carrière qui partent en retraite sont, pour la plupart, remplacés par des agents plus jeunes, en début de carrière ; ce mécanisme impacte à la baisse la masse salariale (en effet de report et en année courante 2021) : - 264 K€.

B - Les actions 2021 et l'impact des interventions du SDIS

Le SDIS 71 engage des démarches visant à faire évoluer et dimensionner sa ressource humaine, sur les plans quantitatif et qualitatif, de manière à répondre au juste besoin opérationnel et fonctionnel, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

- ***Adapter les effectifs du SDIS au juste besoin opérationnel et fonctionnel***

Renforcement des effectifs : cette mesure s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, portée par le nouveau projet d'établissement visant à faire face à la tension opérationnelle et fonctionnelle (recentrage sur les missions d'urgence, professionnalisation de la logistique départementale, développement des coopérations, soutien au volontariat, rééquilibrage du système d'organisation).

Cette politique vise ainsi à répondre à l'évolution de l'activité opérationnelle des centres et à ses impacts, aux besoins fonctionnels départementaux liés à la mise en œuvre des politiques du SDIS 71, à la charge de travail et à des enjeux nouveaux (logistique, prévention, formation, hygiène et sécurité, DECI, dématérialisation, NexSIS, communication).

Au regard de ce contexte, le Service, avec le soutien du Département, s'est engagé, dès 2017, dans une politique ambitieuse de renforcement des effectifs, d'une part, en utilisant tous les postes inscrits au tableau des effectifs et, d'autre part, en prévoyant deux plans de recrutements successifs. Ainsi, sur l'ensemble de la période 2017-2019, cette politique s'est traduite globalement par le dégel ou la création de 28 postes, soit environ 7 % de l'effectif global de l'établissement (en emplois permanents).

Dans la continuité des politiques publiques conduites précédemment, le Conseil d'administration a souhaité poursuivre cet effort. Ainsi, le principe d'un nouveau plan de renforcement des effectifs a été acté, fin 2019 (délibération n° 2019-48 du 9 décembre 2019) avec, à la clé, la création de 26 emplois permanents supplémentaires (temps complet) en deux ans, à raison de :

- 15 pour l'année 2020, dont 11 postes dédiés au soutien opérationnel et fonctionnel direct aux unités opérationnelles et 4 postes dédiés au renforcement des ressources de la direction.
- 11 pour l'année 2021, dont la création effective des postes, proposée à l'approbation du conseil d'administration le 22 mars 2021. Celle-ci vise notamment à optimiser au mieux la gestion et l'organisation des ressources de manière à répondre au "juste besoin" opérationnel et fonctionnel (effectifs de référence, gestion et planification du temps de travail). L'affectation des postes sera en cohérence avec les besoins identifiés dans le projet d'établissement.

De fait, la masse salariale 2021 intègre le déploiement de ces nouveaux emplois en cours d'exercice, ainsi que les effets en année pleine des recrutements effectués au cours de l'année 2020. La prévision budgétaire 2021 augmente en conséquence : 557 K€.

Ajustement du format des sous-officiers de SPP : conséquence directe de la refonte de la filière SPP de 2012 et de l'évolution de l'activité, le format des sous/officiers de SPP du SDIS 71 a été révisé en octobre 2019, afin que le Service soit pleinement en mesure de garantir le bon fonctionnement des secours, en respectant les règles statutaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2020. Des taux de répartition entre emplois de sous-officiers et d'hommes du rang (HDR) ont été fixés au sein des effectifs de sapeurs-pompiers non officiers ; ils résultent des besoins de chaque CIS et du CTA-CODIS, en rapport avec l'activité et la ressource des unités.

La mise en œuvre de ce nouveau format des sous-officiers a permis un déroulement de carrières valorisant pour les SPP. Ainsi, 53 adjudants et 37 sergents ont été nommés sur la période 2019-2020. Les impacts financiers de ce dispositif sont repris dans l'effet salarial GVT, se traduisant par une augmentation de la masse salariale liée aux avancements d'échelon et de grade, mais aussi à la majoration du régime indemnitaire (en effet report et en année courante 2021).

- **Optimiser l'organisation de la ressource**

Révision des effectifs de référence (POJ) : le dimensionnement des effectifs opérationnels des centres mixtes et du centre de traitement des alertes date de 2011. Il a fait l'objet d'un ajustement en 2014.

Depuis cette période, le contexte opérationnel a profondément changé. L'activité opérationnelle des centres mixtes a subi une augmentation variant de + 18 % à + 83 % en fonction des centres, principalement du fait de l'augmentation des missions de secours d'urgence aux personnes.

Sur la base du règlement opérationnel à venir, la démarche consistera à revisiter les objectifs et effectifs opérationnels de ces centres au regard de ce nouveau contexte. Il conviendra d'explorer toutes les voies d'optimisation de la gestion des ressources humaines actuelles : organisation du travail et des régimes de service, affectation des ressources adaptées, complémentarité SPP/SPV, coopération entre centres très voisins, etc... L'utilisation de l'ensemble des ressources sapeurs-pompiers du département sera mise en œuvre au sein d'une organisation des secours revisitée et optimisée, visant à définir le juste besoin en effectifs pour les années à venir, conformément aux orientations fixées par le SDACR.

Sécurisation et optimisation de la gestion du temps de travail : les actions de sécurisation des règles de gestion du temps de travail et d'optimisation de la planification devront être poursuivies et renforcées, en prenant en compte le contexte réglementaire. Ces actions pourront contribuer à une gestion plus fine et mieux maîtrisée de la modulation du temps de travail des agents relevant d'un régime de garde. Un pilotage départemental de la ressource temps de travail devra être développé afin d'harmoniser et sécuriser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, en application des dispositions de la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, les règles régissant la durée annuelle du temps de travail applicables au SDIS 71 devront être mises en conformité avant le 1^{er} mars 2022, avec l'obligation légale de suppression des dérogations à la durée légale des 1 607 h.

Au SDIS 71, la durée annuelle de travail appliquée par l'établissement, est inférieure à la durée légale de 2 à 3 jours selon les catégories d'agents et de régime de travail. Cette situation trouve son origine dans la concertation réalisée lors de la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, qui tenait compte de dispositions locales antérieures à la réforme des 35 heures.

Indemnités horaires des SPV : la politique de soutien au volontariat et de gestion de la ressource conduite par le service se traduit, en 2021, par une hausse des crédits (47 K€) liée notamment à :

- Une augmentation du nombre de gardes postées assurées par des SPV pour répondre à un enjeu de continuité (compensation d'absences temporaires de SPP, recours accru aux gardes de SPV dits "saisonniers" durant les périodes de congés scolaires).
- Une augmentation des capacités de formation à destination des SPV et l'inscription au calendrier 2021 de nouvelles actions (formations chef d'agrès tout engin, formations moyen élévateur aérien », formations de spécialité dans le domaine de la formation et du développement des compétences notamment). Le budget 2021 prend en compte cette intensification de la montée en compétences adaptée aux missions confiées.

• **Développer l'attractivité du service**

Participation de l'employeur à la protection sociale : dans le cadre fixé par la convention financière avec le Département, conclue pour les années 2020 à 2022, et en prenant en compte le contexte financier, un dispositif de participation de l'employeur SDIS 71 au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents sera mis en œuvre à partir de 2021.

Ce dispositif permet, aux collectivités qui le souhaitent, de verser une aide financière à leurs agents qui souscrivent à des contrats ou règlements en matière de santé et en prévoyance au moyen de deux procédures distinctes de participation financière : le conventionnement ou la labellisation. Cette mesure constituera, en 2021, un des axes déployés par le service pour renforcer l'attractivité de l'établissement en matière de recrutement.

La participation financière de l'employeur devra ensuite être progressivement renforcée dans le cadre pluriannuel fixé par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui fixe comme objectif le financement au moins pour moitié de la protection sociale complémentaire concernant le risque santé des agents (au plus tard en 2026), et pour au moins 20 % du risque prévoyance (2024).

Pour 2021, l'enveloppe financière dédiée à la mise en œuvre de cette participation s'élève à 120 K€.

• **Les impacts liés à la mise en œuvre du projet d'établissement**

Référentiels grades-emplois : le référentiel grades-emplois du SDIS 71 sera révisé en cohérence avec les règles statutaires et la nouvelle organisation, issue du projet de service déployé à compter de 2021. Ce nouveau référentiel permettra de donner une nouvelle visibilité aux agents sur leurs possibilités d'évolution professionnelle au sein de l'organisation. Ce dispositif reposera sur :

- une identification des emplois (liés aux structures) opérationnels et fonctionnels (lien entre les deux natures d'emploi) ;
- la définition des nouveaux niveaux d'emplois ;
- le cas échéant, la reconnaissance d'équivalences entre des emplois existants au SDIS et les emplois de référence prévus par les dispositions statutaires,
- l'association des grades ou groupes de grades aux emplois.

Adaptation du régime indemnitaire : l'évolution de l'organisation du service liée au projet de service pourra conduire au déploiement de nouvelles missions non référencées dans les dispositions statutaires régissant les cadres d'emplois ou dans les délibérations du SDIS 71 relatives au régime indemnitaire versé par l'établissement.

C - **Les autres facteurs impactant les dépenses de personnel**

La cotisation au comité national d'action sociale (CNAS), la contribution au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), les versements au titre de certaines assurances, ainsi que le financement des dispositifs d'avantage retraite des sapeurs-pompiers volontaires figurent parmi les dépenses de personnel.

CNAS : le montant de la cotisation au CNAS varie légèrement à la hausse, en raison de l'augmentation des effectifs.

FIPHFP : la contribution évolue de manière significative à la baisse en raison de l'augmentation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2020 (9 bénéficiaires). Ce facteur influe sur le taux d'emploi de personnes disposant d'un handicap et allège, en 2021, le montant des pénalités à payer par l'établissement.

Assurances : sont également budgétés, au chapitre des dépenses de personnel, les crédits relatifs à trois contrats d'assurance : coût en hausse de 17 K€, pour 2021, lié à la forte hausse tarifaire imposée par les assureurs.

- Le contrat des risques statutaires des agents permanents SPP et PATS, qui prend en charge les risques accidents de service et maladie professionnelle (limités aux frais de soins), ainsi que le risque décès toutes causes.
- Le contrat de la protection sociale des SPV qui couvre les risques d'accident de service, à savoir les incapacités temporaires de travail et l'indemnisation de la perte de revenu, les frais de soins, les frais funéraires, ainsi que les frais de reconversion professionnelle.

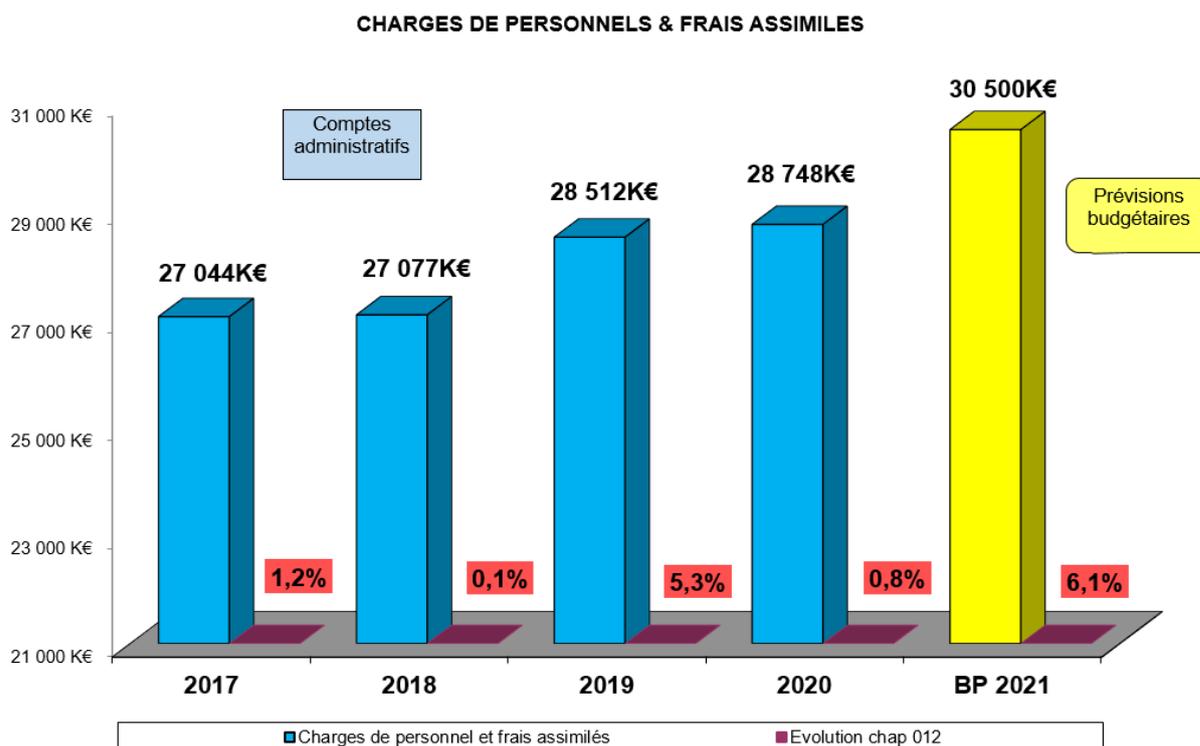
Globalement, pour 2021, les autres dépenses de personnel augmentent en raison de la hausse des effectifs.

Répartition et montants en K€ des facteurs impactant la masse salariale 2021

Au total, les dépenses relatives aux ressources humaines passent de 29 693 K€ en 2020 à 30 500 K€ pour 2021, réparties comme suit :

- traitements et charges des agents titulaires et contractuels :	24 711 K€
- indemnisation des SPV :	4 487 K€
- avantage retraite des SPV :	1 302 K€

Le total de la hausse de la masse salariale, soit 807 K€, représente un taux prévisionnel d'évolution des dépenses des ressources humaines pour 2021 de 2,7 % par rapport au BP 2020.



2.3 - Les autres dépenses de gestion courante (chapitre 65)

Elles regroupent notamment les subventions versées aux diverses associations. L'évolution de celles-ci dépend de la volonté du Conseil d'administration. Ces demandes de subventions des diverses associations ont fait l'objet d'un rapport de présentation, exposé préalablement lors de cette séance, qui fait donc l'objet d'une délibération spécifique.

Associations	CA 2020	BP 2021
Union départementale des sapeurs-pompiers 71	31 000 €	31 000 €
Union départementale des sapeurs-pompiers 71- section JSP	24 576 €	26 000 €
Œuvre des pupilles des orphelins des sapeurs-pompiers 71	2 900 €	2 900 €
Amicale des personnels de la DDSIS	19 150 €	19 185 €
TOTAL	77 626 €	79 085 €

Sur ce chapitre budgétaire, se retrouvent également la participation obligatoire du SDIS 71 à l'entretien du réseau national de transmission ANTARES (depuis 2012) provisionnée pour 116 K€, les adhésions au Territoires Numériques BFC pour 25 K€ et à la plateforme IDEAL Connaissances pour 3 K€, et les frais de certificats informatiques pour 3 K€.

Figurent également les prévisions de remboursements de frais d'interventions réalisées par des SDIS limitrophes sur le territoire départemental pour 35 K€, une prévision de 9 K€ pour les créances admises en non-valeur et créances éteintes, les indemnités des élus pour 35 K€ ainsi que les cotisations sociales correspondantes et les remboursements de leurs frais de déplacement pour 10 K€.

L'ensemble des dépenses de gestion courante s'élève ainsi à 315 K€, comme au BP 2020.

2.4 - Les autres dépenses réelles

2.4.1 Les charges financières (chapitre 66)

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts contractés par le SDIS 71.

Figurent notamment ici :

- Les intérêts des emprunts consacrés aux plans Immo 1 & 2, pris en charge par le Département, pour 367 K€.
- Les intérêts des emprunts, à la charge du SDIS 71 et quelques frais financiers pour 33 K€.

L'ensemble de ces charges financières passe de 417 K€ au BP 2020 à **400 K€ au BP 2021**, soit une diminution de 4 % ou - 17 K€. Parmi ces frais, 92 % correspondent aux emprunts contractés pour les plans Immo et remboursés par le Département.

2.4.2 Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Elles comprennent une subvention exceptionnelle versée à l'Union départementale des sapeurs-pompiers 71 à hauteur de 3K€ visant à aider les sapeurs-pompiers volontaires de Saône-et-Loire, en difficultés économiques et/ou sociales, à traverser la crise sanitaire actuelle. Elles comprennent aussi des intérêts moratoires, des pénalités sur marchés publics et des annulations de titres sur exercices antérieurs. Elles sont **réduites de 12 K€ au BP 2020 à 7 K€ au BP 2021**.

2.4.3 Les dotations aux provisions (chapitre 68)

Les dotations aux provisions, constituées pour faire face à d'éventuelles dépréciations de créances, **sont inscrites à hauteur de 30 K€**. Elles visent à acter comptablement le fait que des titres ont été émis, mais que les recettes correspondantes n'ont pas encore été recouvrées.

2.4.4 Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Elles passent de 1.133 K€ au BP 2020 à **2.164 K€ au BP 2021**. Les excédents générés au niveau des chapitres 011 et 012 trouvent notamment leur origine dans la crise de la COVID-19, qui a retardé certains projets et impacté le plan de recrutements, et également dans les recettes exceptionnelles, plus conséquentes que prévues. Ajoutée aux dépenses imprévues qui ne s'exécutent pas et à l'excédent de fonctionnement reporté, cette recette permettra de faire face à l'augmentation de la prime de feu, et de réaliser l'investissement nécessaire en 2021.

Ces dépenses imprévues représentent **5,5% du montant des dépenses réelles** de la section de fonctionnement de 2021, soit dans les limites du taux maximum prévu par le CGCT qui est de 7,5%.

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 37.045 K€ au BP 2020 à **38.966 K€ au BP 2021**, soit une hausse de 1.921 K€ ou 5 %, tandis que **les recettes réelles de cette même section** passent de 37.667 K€ à **38.979 K€**, soit une hausse de 1.312 K€ ou 3,5 %.

L'épargne brute réellement dégagée, calculée sur la base du compte administratif 2020 (hors dépenses imprévues) est de 3.646 K€ et l'épargne nette de 3.011 K€.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibre, reports de 2.108 K€ inclus, à 12.797 K€.

Afin de mieux mesurer l'action du SDIS 71, et donc les inscriptions nouvelles pour 2021 par rapport à 2020, les différents chiffres annoncés ci-dessous ne sont pas cumulés avec les reports.

Des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement (chapitre 041), correspondant à des écritures comptables et ne générant ni encaissement, ni décaissement de la part du comptable, sont inscrites pour un montant de **1.116 K€, contre 22 K€ au BP 2020**. Il s'agit des résorptions d'avances concernant les achats de véhicules à l'UGAP et des avances éventuelles sur marchés de travaux immobiliers.

L'augmentation conséquente de ce chapitre de 1.094 K€ entre les deux BP explique notamment l'augmentation globale de la section d'investissement du BP 2020 au BP 2021, alors que l'investissement réel reste plutôt constant (diminution de 22 K€).

Ces écritures étant équilibrées en recettes comme en dépenses d'investissement, elles ne sont pas reprises dans le détail-ci-dessous.

1. - Les ressources d'investissement

Les ressources de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement. Ces dernières sont la variable d'ajustement de cette section pour atteindre l'équilibre.

1.1 - Les recettes financières

1.1.1 Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Il correspond à la restitution d'une partie de la TVA versée par le SDIS 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2021, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2019, auxquelles est appliqué un taux de 16,404 %, soit un **montant total de 750 K€ contre 780 K€ au BP 2020**.

Précisons, toutefois, que cette diminution n'est que conjoncturelle, puisque cette ressource dépend du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

1.1.2 La subvention en annuité du Département

Elle est de **582 K€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts** souscrits par le SDIS 71, pour les équipements structurants (Immo 1 & 2).

Après la prise en compte de ces deux éléments et du **produit des cessions des immobilisations (20 K€)**, les **recettes financières externes** passeraient de **1.375 K€ au BP 2020 à 1.352 K€ au BP 2021**.

1.2 - Les recettes d'équipement

En provenance du Département, une **subvention de continuité de service en investissement est prévue à hauteur de 700 K€ pour l'année 2021**, soit 50 K€ de plus qu'en 2020. Une autre **subvention de 701 K€ est prévue en complément de la subvention de 1.740 K€ versée en 2020 pour le Plan Immo 3**.

Comme les années précédentes, le SDIS n'aura donc pas besoin de recourir à l'emprunt en 2021, grâce à la politique volontariste du Département.

1.3 - Le solde de l'exercice antérieur

L'excédent de l'exercice 2020, pour cette section d'investissement, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses effectivement réalisées durant l'année, **est de + 3.576 K€**. La réalisation comptable, hors reports des crédits de dépenses de l'exercice (émissions de mandats) s'élève à plus de 70 % et à 100 % pour les recettes (émissions de titres).

Les crédits reportés s'élèvent à 2.108 K€. Budgétisés sur l'exercice 2020, ils seront en réalité exécutés sur l'exercice 2021. **Après neutralisation des reports, l'excédent net est de 1.469 K€**.

1.4 - L'excédent de fonctionnement capitalisé

L'excédent de fonctionnement de l'année 2020 s'élève à 3.137 K€. Un virement de 100 K€ à la section d'investissement a été proposé dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires, et acté dans le rapport d'affectation du résultat de l'année 2020, présenté lors de cette même séance, afin de couvrir les dépenses d'équipement 2021.

2. - Les charges d'investissement

2.1 - Les dépenses financières

Après extraction des mouvements d'ordre qui seront présentés ultérieurement dans ce document, elles sont consacrées essentiellement au remboursement de la dette en capital.

Le capital à rembourser passe de 635 K€ au BP 2020 à **654 K€ au BP 2021**, dont 582 K€ correspondent au remboursement du capital des emprunts réalisés pour les dossiers immobiliers stratégiques Immo 1 & 2. Pour les emprunts contractés directement par le Service, la dette en capital est de 72 K€.

Le poste des dépenses imprévues est provisionné à hauteur de 71 K€, contre 213 K€ au BP 2020, et ce notamment grâce au virement de 100 K€ en provenance de la section de fonctionnement.

Les dépenses financières globales passent de 848 K€ au BP 2020 à 725 K€ au BP 2021.

2.2 - Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 peuvent être scindées en deux catégories. Rappelons que les différentes sommes évoquées ci-dessous ne tiennent pas compte des reports de crédits.

2.2.1 Les dossiers stratégiques

▪ Les acquisitions de véhicules (plan Véhicules 3)

Le troisième programme d'acquisition de véhicules, matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2017-01, a été lancé par délibération n° 2017-14 et modifié par délibérations n° 2017-35, 2017-46, 2018-13, 2018-29, 2019-14. Il a été prolongé pour l'année 2020 par délibération n°2019-32 et pour l'année 2021 par une délibération présentée lors de cette séance du 22 mars 2021. Il est ainsi passé d'un montant global initial de 5.550 K€ à un montant global final de 7.800 K€.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation "continuité de service en investissement" versée par le Département.

Les crédits de ce plan d'équipement pourraient se résumer ainsi :

2017	2018	2019	2020	2021	Restes à créditer	TOTAL
1.211 K€	2.173K€	2.114 K€	1.831 K€	398 K€	73 K€	7.800 K€



▪ Les acquisitions de véhicules (plan Véhicules 4)

Le quatrième plan d'acquisition de véhicules est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2021-01. Il a été lancé par délibération n° 2020-18, pour un montant total de 5.700 K€ répartis entre les années 2021 et 2023, et recalé par une délibération présentée lors de ce CASDIS du 22 mars 2021.

Le financement des crédits de paiement de ce programme est notamment assuré par la participation "continuité de service en investissement" versée par le Département.

L'exécution de ce plan d'équipement se résume ainsi :

2021	2022	2023	TOTAL
1.900 K€	1.900 K€	1.900K€	5.700 K€

▪ Plan immobilier structurant N° 3 (plan Immo 3)

Le plan Immo 3 est matérialisé budgétairement par une autorisation de programme n° 2018-01 actée par délibération n° 2017-52 et ajustée par délibérations n° 2018-30, n° 2019-43 et n° 2020- 41. L'exécution de ce plan est soutenue par la participation financière du Département, sans laquelle il ne pourrait être réalisé en totalité, et qui s'élève pour l'ensemble de ce plan à 3.140 K€.

L'exécution des dépenses de travaux d'Immo 3 se décompose comme suit :



IMMO 3

2018	2019	2020	2021	TOTAL
46 K€	858 K€	1.673 K€	2.523 K€	5.100 K€

▪ La mise en œuvre de la dématérialisation

La dématérialisation constituera un des axes du nouveau projet de service. Sa mise en œuvre sera permise grâce à une adaptation de l'organisation fonctionnelle et territoriale intégrant la gestion des flux entrants et les nouveaux process.

En 2021, une procédure d'appel d'offres permettra l'acquisition d'un outil de numérisation du courrier papier reçu et d'un outil de gestion électronique des documents. Le déploiement et le paramétrage sont prévus sur la fin d'année 2021 et se poursuivront sur l'année 2022.

Afin de prendre en compte le décalage de l'acquisition de l'outil de gestion électronique des documents et du courrier en 2021, 190 K€ sont inscrits pour l'acquisition des matériels et 54 K€ pour l'accompagnement de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les prévisions de déploiement de la dématérialisation sont les suivantes :

2021	2022	2023	2024	TOTAL
244 K€	52,5 K€	66,5 K€	105 K€	468 K€

2.2.2 Les équipements récurrents

▪ Les tenues d'intervention (continuité)



Le plan d'adaptation des tenues d'intervention permet d'assurer la continuité de service en garantissant la sécurité des sapeurs-pompiers. En effet, ces tenues sont soumises à des dégradations prématurées en raison des conditions extrêmes dans lesquelles elles sont utilisées, ou à une obsolescence naturelle dans d'autres cas. Le financement de ce programme est assuré par la participation "continuité de service" versée par le Département.

Les prévisions résultant de la convention n°5 avec le Département, sont les suivantes :

2020	2021	2022	TOTAL
620 K€	620 K€	520 K€	1.760 K€

▪ Les petits matériels incendie et équipements de protection individuelle

Dans cette rubrique figurent, hors dépenses d'habillement précitées, les petits matériels incendie, certains équipements spécifiques pour les équipes spécialisées, pour la santé, les appareils de respiration d'air individuels et les équipements qui en découlent.

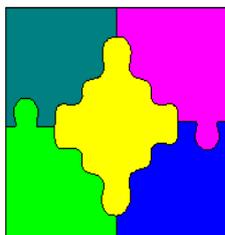
Les crédits, pour **2021**, sont de **440 K€ hors reports**, contre 498 K€ en 2020.

P.M.I. & E.P.I.



Catégories des besoins	BP 2020	Convention n°5 2021	BP 2021
CONTINUITE PMI EPI	498 313	426 500	439 320
Appareils respiratoires individuels	100 000	100 000	100 000
PMI matériels incendie : tuyaux, raccords, lots ops, ...	291 500	226 500	234 650
Santé	106 813	100 000	104 670

▪ Les autres équipements garantissant la continuité du Service

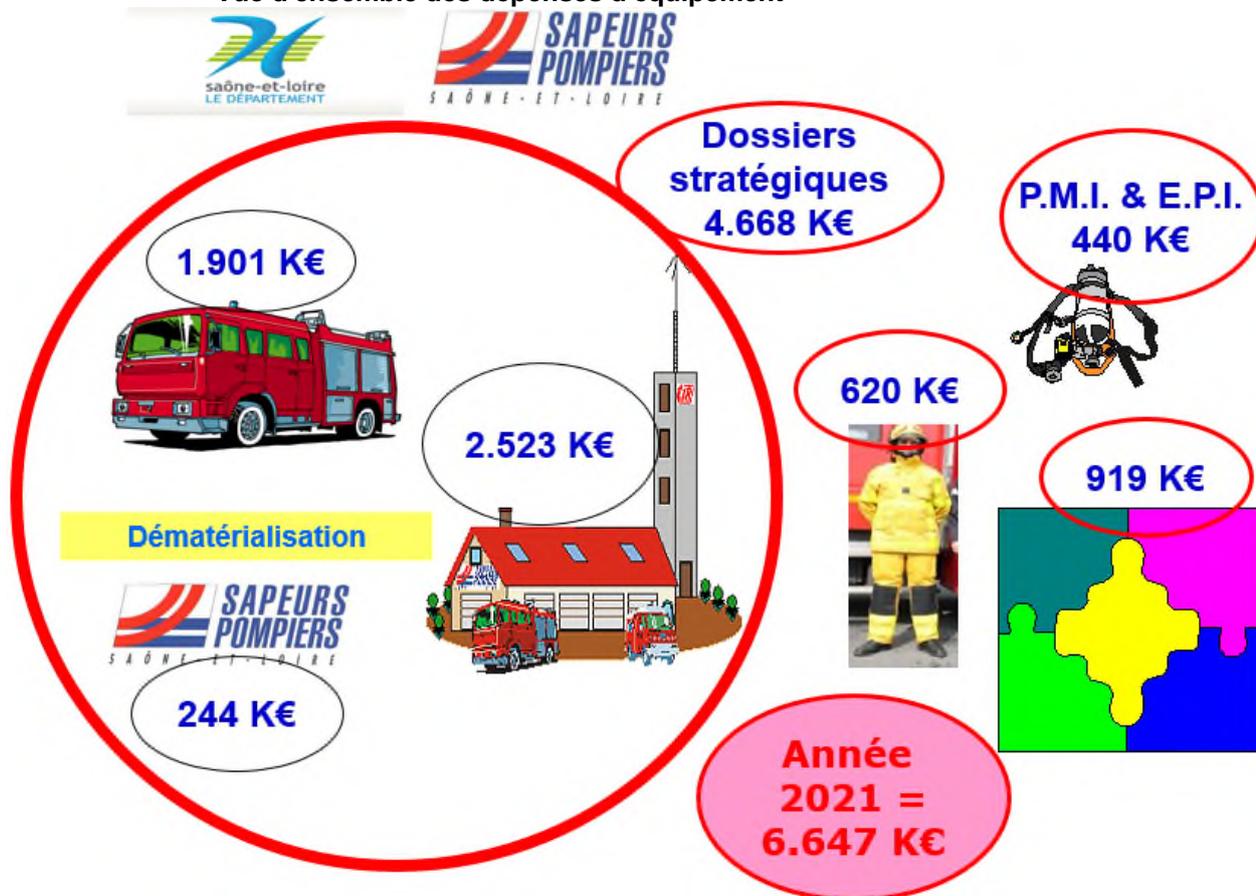


Ici figurent toutes les dépenses d'investissement qui garantissent la continuité du Service. Il s'agit notamment des acquisitions de matériels de transmission, d'informatique opérationnelle et fonctionnelle, des travaux de bâtiments non retenus dans le plan immobilier structurant, les mobiliers administratifs, les mobiliers pour les locaux de vie opérationnelle,...

Les crédits pour **2021** sont de **919 K€**, selon le détail ci-après :

Catégories des besoins	BP 2020	Convention n°5 2021	BP 2021
CONTINUITE AUTRES EQUIPEMENTS	1 202 048	971 200	919 278
Immobilier - Gros travaux	358 000	358 000	358 000
Frais d'études	4 100		
Mobilier Administratif	22 400	23 000	22 990
Mat. divers - Armoires vestiaires	10 820	7 000	5 135
Mat. divers - Rangement et entretien	13 500	14 000	13 495
Mat. divers - Pédagogies	9 450	14 000	15 947
Mat. divers - Audio visuel	6 209	7 000	7 630
Mat. divers - Communication	5 000	8 000	1 000
Mat. divers - Chambres de garde	7 250	8 000	6 250
Mat. divers - Lieux de vie	6 000	6 000	4 680
Mat. divers - Sports	11 445	11 500	12 151
Matériel cassé dans l'année	8 000	8 000	8 000
Grosses Réparations Mécaniques	150 000	60 000	60 000
Matériels spécifiques - Ateliers - Equipes spé	10 000	10 000	10 000
Transmissions	118 474	85 700	117 440
Informatique (dont logiciels)	315 400	325 000	254 560
Administration générale	10 000	6 000	2 000
Marchés publics - publicité	10 000	10 000	10 000
Finances	10 000	10 000	10 000

▪ **Vue d'ensemble des dépenses d'équipement**



III. L'ÉQUILIBRE DU BUDGET

Comme le précisent les règles de la comptabilité publique, le budget doit être équilibré par section et, de manière globale, toutes sections confondues. Les mouvements réels et d'ordre doivent être également équilibrés, tant en dépenses qu'en recettes.

1. Les mouvements d'ordre

La principale caractéristique de ces mouvements d'ordre est qu'ils se traduisent seulement par des écritures comptables pour lesquelles il n'y a pas de décaissement. Ils découlent de l'application des règles comptables et, plus particulièrement, de la norme M61 applicable aux SDIS.

Les amortissements correspondent à la mesure de la dépréciation comptable des biens. Pour 2021, ils sont de 5.252 K€.

Cependant, les SDIS ont la particularité de pouvoir neutraliser comptablement les amortissements des biens immobiliers, ce qui représente une moindre dépense de 1.595 K€ pour la section de fonctionnement. De plus, les subventions d'équipement, comme les subventions d'équipement directes du Département, concourent à la diminution du poids des investissements pour lesquels elles ont été attribuées. Ainsi, la quote-part de ces subventions d'équipement est reprise annuellement en recettes de fonctionnement (607 K€ pour 2021).

Mouvements ORDRE	DEPENSES FONCTIONNEMENT		RECETTES FONCTIONNEMENT	
	CA 2020	BP 2021	CA 2020	BP 2021
Total Dépenses & Recettes d'ordre	4 957 K€	5 252 K€	1 884 K€	2 202 K€
Amortissements	4 957 K€	5 252 K€	1 396 K€	1 595 K€
Quote-part des subventions transférées et autres écritures			488 K€	607 K€
Amort. NET	3 073 K€	3 050 K€		

L'autofinancement net dégagé est de 3.050 K€ au BP 2021, contre 3.073 K€ au compte administratif 2020.

2 Les grandes masses

La proposition de budget primitif 2021 reprend l'ensemble des éléments exposés, y compris les composantes de la stratégie financière développée ci-dessus.

- La section de fonctionnement passe de 42.095 K€ au BP 2020 à 44.218 K€ au BP 2021.
- La section d'investissement passe de 11.093 K€ au BP 2020 (reports inclus) à 12.797 K€ au BP 2021. Hors reports, le montant de la section d'investissement 2021 (crédits nouveaux) est de 10.689 K€ contre 9.422 K€ en 2020. **Les investissements réels réalisés par le SDIS 71, hors reports, passent de 6.668 K€ en 2020 à 6.647 K€ en 2021.**

DÉCISION

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent les termes du budget primitif 2021,
- autorisent Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents constituant le budget primitif 2021.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

- reçu en Préfecture le 23 MARS 2021

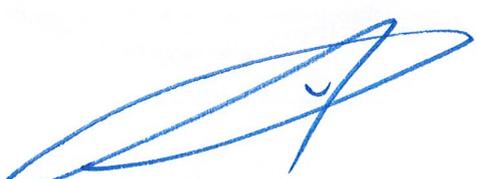
- publié le 23 MARS 2021

Le Président,

Le Président du C.A. S.D.I.S. 71


André ACCARY

Le Président du Conseil d'administration,


André ACCARY

BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNÉE 2021

Annexe 1

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	<i>Prévisions 2021 Convention 5</i>	BP 2021
OPERATIONS REELLES ET MIXTES				
011 Charges à caractère général	5 447 000,00	5 316 784,00	5 550 000,00	5 550 000,00
011 Charges à caractère général - Continuité du Service	4 022 600,00	3 928 464,00	4 060 000,00	4 148 180,00
011 Charges à caractère général - Fluides énergétiques	1 424 400,00	1 387 400,00	1 490 000,00	1 401 820,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	29 693 000,00	30 859 000,00	30 500 000,00
65 Autres charges de gestion courante	315 000,00	327 000,00	315 000,00	315 000,00
Total dépenses de gestion des services	35 455 000,00	35 336 784,00	36 724 000,00	36 365 000,00
66 Charges financières	417 000,00	417 000,00	401 150,00	400 000,00
67 Charges exceptionnelles	12 000,00	9 000,00	10 000,00	7 000,00
68 Dotations aux provisions	28 000,00	28 000,00	20 000,00	30 000,00
022 Dépenses imprévues	1 133 000,00	1 294 216,00	399 850,00	2 163 558,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	37 045 000,00	37 085 000,00	37 555 000,00	38 965 558,00
042 Opérations ordre entre sections	5 050 000,00	5 071 457,00	5 100 000,00	5 252 442,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 050 000,00	5 071 457,00	5 100 000,00	5 252 442,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 095 000,00	42 156 457,00	42 655 000,00	44 218 000,00

Annexe 2

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	<i>Prévisions 2021 Convention 5</i>	BP 2021
OPERATIONS REELLES ET MIXTES				
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	655 000,00	655 000,00	605 000,00	570 000,00
74 Participations, dont :	36 699 549,00	36 699 549,00	38 393 000,00	38 180 549,00
744 FCTVA	44 000,00	44 000,00	40 000,00	40 000,00
74731 Participation Département - Continuité de Service	15 625 000,00	15 625 000,00	17 125 000,00	17 125 000,00
74732 Participation Département - Intérêts Plans Immo I et II	383 000,00	383 000,00	376 000,00	367 000,00
7474 Contributions Communes	12 077 498,00	12 077 498,00	12 161 000,00	9 008 520,00
7475 Contributions Groupements de collectivités	8 386 051,00	8 386 051,00	8 506 000,00	11 455 029,00
74 Participations diverses	184 000,00	184 000,00	185 000,00	185 000,00
75 Autres produits de gestion courante	350,00	350,00	5 000,00	3 275,00
013 Atténuation de charges	122 500,00	122 500,00	190 000,00	94 500,00
Total recettes de gestion des services	37 477 399,00	37 477 399,00	39 193 000,00	38 848 324,00
77 Produits exceptionnels	169 479,14	230 936,14	130 759,22	111 089,75
78 Reprises sur provisions	20 000,00	20 000,00		20 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	37 666 878,14	37 728 335,14	39 323 759,22	38 979 413,75
<i>042 Opérations ordre entre sections</i>	<i>1 885 740,00</i>	<i>1 885 740,00</i>	<i>2 090 000,00</i>	<i>2 201 671,00</i>
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 885 740,00	1 885 740,00	2 090 000,00	2 201 671,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	39 552 618,14	39 614 075,14	41 413 759,22	41 181 084,75
002 Résultat de fonctionnement reporté n-1	2 542 381,86	2 542 381,86	1 241 240,78	3 036 915,25
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 095 000,00	42 156 457,00	42 655 000,00	44 218 000,00

INVESTISSEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	Prévisions 2021 Convention 5	BP 2021
Dépenses d'équipement (c/20,21,23) de l'ANNEE N	8 337 887,70	7 153 497,70	5 339 700,00	8 754 319,25
Dep. Équipement individualisé en AP	5 089 737,25	3 964 587,25	3 298 000,00	5 765 966,27
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 2 2013-2017	832,85	882,85		
Dossier stratégique & STRUCTURANT - IMMOBILIER 3 2018-2021	2 797 794,71	1 672 594,71	1 398 000,00	3 467 974,41
Dossier stratégique - VEHICULES 3 2017-2020	2 291 109,69	2 291 109,69		397 991,86
Dossier stratégique - VEHICULES 4 2021-2023			1 900 000,00	1 900 000,00
Dep. Équipement hors AP	3 248 150,45	3 188 910,45	2 041 700,00	2 988 352,98
Dossier stratégique - DEMATERIALISATION	223 160,00	223 160,00	24 000,00	262 620,48
Continuité du service - HABILLEMENT	839 725,48	839 725,48	620 000,00	793 739,70
Continuité du service - ARI, PMI-équipes spé-EPI, Santé	638 718,47	659 868,47	426 500,00	534 112,68
Continuité du service - Autres équipements	1 546 546,50	1 466 156,50	971 200,00	1 397 880,12
Dépenses financières (c/10,13,16,26,27) de l'ANNEE N	847 772,30	2 032 162,30	714 300,00	725 038,75
16 Total Capital dette à rembourser hors refinancement	634 800,00	634 800,00	653 700,00	654 000,00
020 Dépenses imprévues	212 972,30	1 397 362,30	60 600,00	71 038,75
TOTAL DES DEPENSES REELLES	9 185 660,00	9 185 660,00	6 054 000,00	9 479 358,00
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>21 600,00</i>	<i>391 540,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 115 971,00</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>1 885 740,00</i>	<i>1 885 740,00</i>	<i>2 090 000,00</i>	<i>2 201 671,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 907 340,00	2 277 280,00	2 090 000,00	3 317 642,00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	11 093 000,00	11 462 940,00	8 144 000,00	12 797 000,00
001 Solde d'exécution investissement reporté	0	0	0	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sauf cessions actif)	11 093 000,00	11 462 940,00	8 144 000,00	12 797 000,00

INVESTISSEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	BP 2020	BP+DM+VC 2020	Prévisions 2021 Convention 5	BP 2021
Recettes d'équipement	2 390 000,00	2 390 000,00	1 400 500,00	1 400 500,00
Subvention Département - Plan Immo III	1 740 000,00	1 740 000,00	700 500,00	700 500,00
Subvention Département - Continuité de service	650 000,00	650 000,00	700 000,00	700 000,00
Recettes financières	1 374 430,84	1 352 973,84	1 628 021,18	1 351 658,37
FCTVA	780 000,00	780 000,00	1 016 380,00	750 000,00
Subvention Département- Capital Plans Immo I et II	564 800,00	564 800,00	581 700,00	582 000,00
024 Produits de cessions des immobilisations	29 630,84	8 173,84	29 941,18	19 658,37
TOTAL DES RECETTES REELLES	3 764 430,84	3 742 973,84	3 028 521,18	2 752 158,37
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION				
<i>041 - Opérations patrimoniales</i>	<i>21 600,00</i>	<i>391 540,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 115 971,00</i>
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION				
<i>040 Opérations ordre entre sections</i>	<i>5 050 000,00</i>	<i>5 071 457,00</i>	<i>5 100 000,00</i>	<i>5 252 442,00</i>
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5 071 600,00	5 462 997,00	5 100 000,00	6 368 413,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	8 836 030,84	9 205 970,84	8 128 521,18	9 120 571,37
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	100 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors 001	8 836 030,84	9 205 970,84	8 128 521,18	9 220 571,37
001 Solde d'exécution investissement reporté	2 256 969,16	2 256 969,16	15 478,82	3 576 428,63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 093 000,00	11 462 940,00	8 144 000,00	12 797 000,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SDIS DE SAONE ET LOIRE**

Numéro SIRET : 28710001000019

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DE SAONE ET LOIRE

M. 61

Budget primitif

BUDGET : SDIS DE SAONE ET LOIRE (1)
Agrégé au budget principal de (2)

ANNEE 2021

(1) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Modalités de vote du budget	3
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget	6
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	16
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	17
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	18
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	22
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	23
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	24
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	25
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	26
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	27
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	28
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	29
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	31

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	32
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	33
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	37
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	38
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	39
A2 - Méthodes utilisées	41
A3 - Etat des provisions	45
A4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	46
B2 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B3 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
B4 - Etat des engagements donnés	Sans Objet
B5 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B6 - Situation des autorisations de programme	47
B7 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet

C - Autres éléments d'information

C1 - Etat du personnel	48
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	51
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (4) de l'exercice précédent.

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	46 986 529,21	48 900 522,07	4 799 351,02	6 713 343,88
Investissement	7 759 531,73	9 078 991,20 (1)	2 256 969,16	3 576 428,63
Fonctionnement	39 226 997,48	39 821 530,87 (2)	2 542 381,86	3 136 915,25

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(I) 2 107 671,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
201701	Programme d'équipement n° 201701	396 891,86
201801	Programme d'équipement n° 201801	945 174,41
20	Immobilisations incorporelles	207 156,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	558 448,41
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL DU BUDGET	I + II	2 107 671,25	III + IV	0,00	-2 107 671,25	4 605 672,63
Investissement	I	2 107 671,25	III	0,00	-2 107 671,25	1 468 757,38
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	0,00	3 136 915,25

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT-TOTAL		(III) 0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT-TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A2.1

SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	5 550 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 500 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	315 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		570 000,00
74	Contributions et participations		38 180 549,00
75	Autres produits de gestion courante		3 275,00
013	Atténuations de charges		94 500,00
Total gestion des services		36 365 000,00	38 848 324,00
66	Charges financières	400 000,00	
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	
68	Dotations amortissements et provisions	30 000,00	
022	Dépenses imprévues	2 163 558,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		111 089,75
78	Reprises amortissements et provisions		20 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 38 965 558,00	II 38 979 413,75

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES :	13 855,75
(Recettes réelles – Dépenses réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	5 252 442,00	2 201 671,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 5 252 442,00	IV 2 201 671,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 :	3 050 771,00
---	---------------------

002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	V 0,00	VI 3 036 915,25
---	---------------	------------------------

TOTAL DE LA SECTION	I+III+V 44 218 000,00	II+IV+VI 44 218 000,00
----------------------------	------------------------------	-------------------------------

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT	A2.2

SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 750 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 982 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	654 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) 748 534,49	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) 3 577 667,27	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 4 428 117,49	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	71 038,75	
024	Produits des cessions d'immobilisations		19 658,37
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I 9 479 358,00	II 2 752 158,37

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT :.....	6 727 199,63
(Dépenses réelles – Recettes réelles)	

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	2 201 671,00	5 252 442,00
041	Opérations patrimoniales	1 115 971,00	1 115 971,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 3 317 642,00	IV 6 368 413,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040	3 050 771,00
Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)	

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V 0,00	VI 3 576 428,63
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)		VII 100 000,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 12 797 000,00	II + IV + VI + VII 12 797 000,00
----------------------------	----------------------------------	---

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-DEPENSES	B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 550 000,00		5 550 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 500 000,00		30 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	315 000,00		315 000,00
66	Charges financières	400 000,00	0,00	400 000,00
67	Charges exceptionnelles	7 000,00	0,00	7 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	30 000,00	5 252 442,00	5 282 442,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 163 558,00		2 163 558,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement –Total		38 965 558,00	5 252 442,00	44 218 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 218 000,00
--	----------------------

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	607 210,00	607 210,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	654 000,00	0,00	654 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	5 765 966,27		5 765 966,27
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	592 706,57	0,00	592 706,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	2 395 646,41	1 115 971,00	3 511 617,41
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		1 594 461,00	1 594 461,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	71 038,75		71 038,75
Dépenses d'investissement –Total		9 479 358,00	3 317 642,00	12 797 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 797 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE-RECETTES	B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	94 500,00		94 500,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	570 000,00		570 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
74	Contributions et participations	38 180 549,00		38 180 549,00
75	Autres produits de gestion courante	3 275,00	0,00	3 275,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	111 089,75	2 201 671,00	2 312 760,75
78	Reprise sur amortissements et provisions	20 000,00	0,00	20 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		38 979 413,75	2 201 671,00	41 181 084,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 036 915,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 218 000,00
--	----------------------

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	750 000,00	0,00	750 000,00
13	Subventions d'investissement	1 982 500,00	0,00	1 982 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 115 971,00	1 115 971,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		5 252 442,00	5 252 442,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	19 658,37		19 658,37
Recettes d'investissement –Total		2 752 158,37	6 368 413,00	9 120 571,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)	3 576 428,63
--	---------------------

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 797 000,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 316 784,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	5 316 784,00	0,00	5 550 000,00	5 550 000,00	5 550 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	0,00	30 500 000,00	30 500 000,00	30 500 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	327 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	327 000,00	0,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00
66	Charges financières	417 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	28 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues	1 294 216,00		2 163 558,00	2 163 558,00	2 163 558,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 071 457,00		5 252 442,00	5 252 442,00	5 252 442,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		42 156 457,00	0,00	44 218 000,00	44 218 000,00	44 218 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 218 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 000,00	0,00	570 000,00	570 000,00	570 000,00
74	Contributions et participations	36 699 549,00	0,00	38 180 549,00	38 180 549,00	38 180 549,00
75	Autres produits de gestion courante	350,00	0,00	3 275,00	3 275,00	3 275,00
013	Atténuations de charges	122 500,00	0,00	94 500,00	94 500,00	94 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	230 936,14	0,00	111 089,75	111 089,75	111 089,75
78	Reprises amortissements et provisions	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 885 740,00		2 201 671,00	2 201 671,00	2 201 671,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		39 614 075,14	0,00	41 181 084,75	41 181 084,75	41 181 084,75

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 036 915,25
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 218 000,00
--	----------------------

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES	A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	5 316 784,00	5 550 000,00	5 550 000,00
60611	Eau et assainissement	68 020,00	46 000,00	46 000,00
60612	Energie - Electricité	602 070,00	613 350,00	613 350,00
60613	Chauffage urbain	140 210,00	112 870,00	112 870,00
60621	Combustibles	21 600,00	22 600,00	22 600,00
60622	Carburants	555 500,00	610 000,00	610 000,00
60623	Alimentation	8 450,00	11 400,00	11 400,00
60628	Autres fournitures non stockées	130 340,00	124 803,00	124 803,00
60631	Fournitures d'entretien	40 462,00	39 800,00	39 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	274 240,00	277 200,00	277 200,00
60636	Habillement et vêtements de travail	45 000,00	54 000,00	54 000,00
6064	Fournitures administratives	41 266,00	52 500,00	52 500,00
60661	Médicaments	10 800,00	7 800,00	7 800,00
60662	Vaccins et sérums	8 100,00	2 500,00	2 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	72 000,00	48 000,00	48 000,00
6068	Autres matières et fournitures	169 400,00	194 000,00	194 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 000,00	13 680,00	13 680,00
6132	Locations immobilières	13 550,00	19 050,00	19 050,00
6135	Locations mobilières	31 625,00	30 500,00	30 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	40 216,00	42 756,00	42 756,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	329 402,87	328 920,00	328 920,00
61551	Entretien matériel roulant	623 754,13	582 500,00	582 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	112 208,00	107 600,00	107 600,00
6156	Maintenance	625 892,00	612 195,00	612 195,00
6161	Multirisques	17 000,00	16 500,00	16 500,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	10 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	206 000,00	211 000,00	211 000,00
61821	Abonnements	14 690,00	15 370,00	15 370,00
61828	Autres	2 030,00	700,00	700,00
6184	Versements à des organismes de formation	270 422,00	323 541,00	323 541,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	320,00	500,00	500,00
6188	Autres frais divers	206 720,00	408 595,00	408 595,00
6226	Honoraires	17 600,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	14 000,00	14 000,00
6231	Annonces et insertions	12 000,00	11 000,00	11 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 950,00	4 650,00	4 650,00
6234	Réceptions	20 977,00	32 890,00	32 890,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	22 600,00	20 500,00	20 500,00
6238	Divers	4 200,00	16 000,00	16 000,00
6241	Transports de biens	3 505,00	2 700,00	2 700,00
6247	Transports collectifs du personnel	5 954,00	8 000,00	8 000,00
6248	Divers	30 900,00	35 000,00	35 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	38 050,00	45 000,00	45 000,00
6255	Frais de déménagement	6 950,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	37 800,00	29 400,00	29 400,00
6262	Frais de télécommunications	207 800,00	191 100,00	191 100,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 600,00	3 600,00	3 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	130 830,00	145 210,00	145 210,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	20 030,00	16 070,00	16 070,00
6288	Autres remboursements de frais	14 400,00	14 400,00	14 400,00
63513	Autres impôts locaux	14 400,00	14 400,00	14 400,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	450,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	29 693 000,00	30 500 000,00	30 500 000,00
6218	Autre personnel extérieur	75 800,00	73 000,00	73 000,00
6331	Versement mobilité	70 000,00	69 000,00	69 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	53 000,00	54 600,00	54 600,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	50 000,00	24 000,00	24 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	187 800,00	216 800,00	216 800,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 237 300,00	10 611 500,00	10 611 500,00
64112	SFT, indemnité résidence	212 200,00	221 000,00	221 000,00
64113	NBI	103 300,00	91 500,00	91 500,00
64118	Autres indemnités titulaires	6 521 900,00	7 040 800,00	7 040 800,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	258 700,00	213 500,00	213 500,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	3 996 000,00	4 096 200,00	4 096 200,00
64145	Vacations versées aux employeurs	10 000,00	10 000,00	10 000,00
64146	Service de santé	278 000,00	250 000,00	250 000,00
64148	Autres vacances	29 000,00	29 000,00	29 000,00

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 669 000,00	1 716 900,00	1 716 900,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 142 000,00	4 069 800,00	4 069 800,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	8 700,00	8 700,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	117 000,00	117 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	169 000,00	143 000,00	143 000,00
646	Allocations de vétéranse	1 212 600,00	1 210 500,00	1 210 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	111 050,00	115 000,00	115 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	34 500,00	19 000,00	19 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	95 300,00	76 200,00	76 200,00
6488	Autres charges	55 550,00	23 000,00	23 000,00
65	Autres charges de gestion courante	327 000,00	315 000,00	315 000,00
651	Redevance pour concessions brevet,...	117 003,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	119 000,00	119 000,00
6531	Indemnités	35 100,00	35 100,00	35 100,00
6532	Frais de mission	10 435,00	7 000,00	7 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 497,00	8 000,00	8 000,00
6542	Créances éteintes	350,00	815,00	815,00
656	Participations	27 565,00	28 000,00	28 000,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	79 050,00	79 085,00	79 085,00
658	Charges diverses de gestion courante	48 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		35 336 784,00	36 365 000,00	36 365 000,00
66	Charges financières (B)	417 000,00	400 000,00	400 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	274 900,00	261 100,00	261 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6688	Autres	137 100,00	133 900,00	133 900,00
67	Charges exceptionnelles (C)	9 000,00	7 000,00	7 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé	5 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	28 000,00	30 000,00	30 000,00
022	Dépenses imprévues (E)	1 294 216,00	2 163 558,00	2 163 558,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		37 085 000,00	38 965 558,00	38 965 558,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	5 071 457,00	5 252 442,00	5 252 442,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	21 457,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	5 050 000,00	5 252 442,00	5 252 442,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		5 071 457,00	5 252 442,00	5 252 442,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		42 156 457,00	44 218 000,00	44 218 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	44 218 000,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	24 779,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 461,83
= Différence ICNE N – ICNE N-1	5 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES				A2
Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	655 000,00	570 000,00	570 000,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	55 000,00	70 000,00	70 000,00
7068	Autres prestations de services	500 000,00	450 000,00	450 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	30 000,00	10 000,00	10 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	70 000,00	40 000,00	40 000,00
74	Contributions et participations	36 699 549,00	38 180 549,00	38 180 549,00
744	FCTVA	44 000,00	40 000,00	40 000,00
7473	Participation départements	16 008 000,00	17 492 000,00	17 492 000,00
7474	Participation communes	12 077 498,00	9 008 520,00	9 008 520,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	8 386 051,00	11 455 029,00	11 455 029,00
7478	Participation autres organismes	184 000,00	185 000,00	185 000,00
75	Autres produits de gestion courante	350,00	3 275,00	3 275,00
752	Revenus des immeubles	350,00	3 275,00	3 275,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	122 500,00	94 500,00	94 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	115 000,00	86 500,00	86 500,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	0,00	1 000,00	1 000,00
6479	Remboursement autres charges sociales	7 500,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		37 477 399,00	38 848 324,00	38 848 324,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	230 936,14	111 089,75	111 089,75
7711	Débits et pénalités perçus	0,00	10 089,75	10 089,75
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	14 479,14	1 000,00	1 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	21 457,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	195 000,00	100 000,00	100 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		37 728 335,14	38 979 413,75	38 979 413,75
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	1 885 740,00	2 201 671,00	2 201 671,00
7768	Neutralisation des amortissements	1 398 000,00	1 594 461,00	1 594 461,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	487 740,00	607 210,00	607 210,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 885 740,00	2 201 671,00	2 201 671,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		39 614 075,14	41 181 084,75	41 181 084,75
				+
RESTES A REALISER N-1 (3)				0,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)				3 036 915,25
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				44 218 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Dépenses d'équipement	7 153 497,70	2 107 671,25	6 646 648,00	6 646 648,00	8 754 319,25
- Non individualisées en programmes d'équipement	3 188 910,45	765 604,98	2 222 748,00	2 222 748,00	2 988 352,98
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	3 188 910,45	765 604,98	2 222 748,00	2 222 748,00	2 988 352,98
- Individualisées en programmes d'équipement	3 964 587,25	1 342 066,27	4 423 900,00	4 423 900,00	5 765 966,27
- Avec AP / CP	3 964 587,25	1 342 066,27	4 423 900,00	4 423 900,00	5 765 966,27
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 032 162,30	0,00	725 038,75	725 038,75	725 038,75
<i>040 Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>1 885 740,00</i>		<i>2 201 671,00</i>	<i>2 201 671,00</i>	<i>2 201 671,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>391 540,00</i>		<i>1 115 971,00</i>	<i>1 115 971,00</i>	<i>1 115 971,00</i>
Dépenses d'investissement - Total	11 462 940,00	2 107 671,25	10 689 328,75	10 689 328,75	12 797 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 797 000,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration	TOTAL (= RAR + vote)
Recettes d'équipement	2 390 000,00	0,00	1 400 500,00	1 400 500,00	1 400 500,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 352 973,84	0,00	1 351 658,37	1 351 658,37	1 351 658,37
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>5 071 457,00</i>		<i>5 252 442,00</i>	<i>5 252 442,00</i>	<i>5 252 442,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales</i>	<i>391 540,00</i>		<i>1 115 971,00</i>	<i>1 115 971,00</i>	<i>1 115 971,00</i>
Recettes d'investissement - Total	9 205 970,84	0,00	9 120 571,37	9 120 571,37	9 120 571,37

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 576 428,63
--	---------------------

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 797 000,00
---	----------------------

(1) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		3 188 910,45	765 604,98	2 222 748,00	2 222 748,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	433 492,75	207 156,57	385 550,00	385 550,00
2031	Frais d'études	63 884,00	21 330,48	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 809,15	1 270,48	10 000,00	10 000,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	358 799,60	184 555,61	375 550,00	375 550,00
21	Immobilisations corporelles	2 755 417,70	558 448,41	1 837 198,00	1 837 198,00
2115	Terrains bâtis	7 996,00	3 996,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	226 732,70	51 268,38	122 800,00	122 800,00
21312	Centres d'incendie et de secours	226 018,98	66 938,37	197 300,00	197 300,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	269 813,42	0,00	50 000,00	50 000,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	824 545,48	173 739,70	605 000,00	605 000,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	781 282,35	159 873,34	544 547,00	544 547,00
21571	Ateliers	15 674,16	565,44	14 310,00	14 310,00
2158	Autres install., mat et outil. techn.	64 889,58	2 736,84	52 721,00	52 721,00
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	44 193,93	19 086,78	37 900,00	37 900,00
2183	Matériel informatique	224 107,89	70 800,84	129 460,00	129 460,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	35 175,21	8 686,72	39 330,00	39 330,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 988,00	756,00	43 830,00	43 830,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		2 455,20	1 342 066,27	4 423 900,00	4 423 900,00
201303	201303 IMMO 2	0,00	0,00	0,00	0,00
201701	201701 PARC VEHICULES 3	0,00	396 891,86	1 100,00	1 100,00
201801	201801 IMMO 3	2 455,20	945 174,41	2 522 800,00	2 522 800,00
202101	PARC VEHICULES 4	0,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201303
LIBELLE : 201303 IMMO 2
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201303

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201701
LIBELLE : 201701 PARC VEHICULES 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201701

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	1 100,00	0,00	a 396 891,86	1 100,00	b 1 100,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00	396 891,86	1 100,00	1 100,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 100,00	0,00	396 891,86	1 100,00	1 100,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-397 991,86
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 201801
LIBELLE : 201801 IMMO 3
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 201801

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		2 522 800,00	2 455,20	a 945 174,41	2 522 800,00	b 2 522 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	140 700,00	2 455,20	15 127,92	140 700,00	140 700,00
2031	Frais d'études	140 700,00	2 455,20	15 127,92	140 700,00	140 700,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres install., mat et outil. techn.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 382 100,00	0,00	930 046,49	2 382 100,00	2 382 100,00
231312	Centres d'incendie et de secours	1 629 800,00	0,00	929 407,44	1 629 800,00	1 629 800,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	752 300,00	0,00	639,05	752 300,00	752 300,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-3 467 974,41
--------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 202101
LIBELLE : PARC VEHICULES 4
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 202101

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		1 900 000,00	0,00	a 0,00	1 900 000,00	b 1 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	784 029,00	0,00	0,00	784 029,00	784 029,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	738 134,00	0,00	0,00	738 134,00	738 134,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	45 895,00	0,00	0,00	45 895,00	45 895,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 115 971,00	0,00	0,00	1 115 971,00	1 115 971,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 115 971,00	0,00	0,00	1 115 971,00	1 115 971,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Réalisations cumulées affectées au programme au 01/01/N	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-1 900 000,00
--------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 032 162,30	0,00	725 038,75	725 038,75
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	634 800,00	0,00	654 000,00	654 000,00
1641	Emprunts en euros	634 800,00	0,00	654 000,00	654 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 397 362,30		71 038,75	71 038,75

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 390 000,00	0,00	1 400 500,00	1 400 500,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	2 390 000,00	0,00	1 400 500,00	1 400 500,00
1313	Subv. transf. départements	2 390 000,00	0,00	1 400 500,00	1 400 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	1 352 973.84	0.00	1 451 658.37	1 451 658.37
10	Dotations, fonds divers et réserves	780 000,00	0,00	850 000,00	850 000,00
10222	FCTVA	780 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	564 800,00	0,00	582 000,00	582 000,00
1383	Subv non transf départements	564 800,00	0,00	582 000,00	582 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 173.84	0,00	19 658.37	19 658.37

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Ensemble des réalisations connues au 01/01/N.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	1 885 740,00	2 201 671,00	2 201 671,00
13912	Sub. transf cpte résult. régions	2 370,00	2 368,00	2 368,00
13913	Sub. transf cpte résult. départements	411 554,00	534 554,00	534 554,00
13914	Sub. transf cpte résult. communes	14 545,00	14 545,00	14 545,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	59 271,00	55 743,00	55 743,00
198	Neutralisation des amortissements	1 398 000,00	1 594 461,00	1 594 461,00
	RECETTES (2)	5 071 457,00	5 252 442,00	5 252 442,00
040	Opérations d'ordre entre sections	5 071 457,00	5 252 442,00	5 252 442,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	21 457,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	4 500,00	4 843,00	4 843,00
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	26 000,00	8 800,00	8 800,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	121 000,00	108 068,00	108 068,00
281311	Bâtiments administratifs	163 000,00	175 118,00	175 118,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	949 000,00	820 126,00	820 126,00
281531	Réseaux de transmission	391 000,00	301 415,00	301 415,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 750 000,00	1 776 148,00	1 776 148,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	580 000,00	658 446,00	658 446,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	482 000,00	514 787,00	514 787,00
281571	Ateliers	9 900,00	12 299,00	12 299,00
281578	Autre matériel et outillage technique	6 800,00	6 768,00	6 768,00
28158	Autres immobilisations	58 000,00	62 558,00	62 558,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	286 000,00	599 217,00	599 217,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 500,00	1 711,00	1 711,00
28182	Matériel de transport	13 300,00	13 292,00	13 292,00
28183	Matériel informatique	159 000,00	135 273,00	135 273,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	43 000,00	39 837,00	39 837,00
28188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	13 736,00	13 736,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	391 540,00	1 115 971,00	1 115 971,00
20442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	360 000,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	4 530,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	230,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	16 500,00	1 091 866,00	1 091 866,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	24 105,00	24 105,00
231312	Centres d'incendie et de secours	8 080,00	0,00	0,00
2317312	Centres incendie et secours mise à dispo	2 200,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	391 540,00	1 115 971,00	1 115 971,00
2033	Frais d'insertion	9 940,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	360 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	21 600,00	1 115 971,00	1 115 971,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 332 248,75	1 332 248,75
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		654 000,00	654 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	654 000,00	654 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		678 248,75	678 248,75
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	607 210,00	607 210,00
020	Dépenses imprévues	71 038,75	71 038,75

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 332 248,75	2 107 671,25	0,00	3 439 920,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 604 100,37	III 6 604 100,37
Ressources propres externes de l'année (a)		1 332 000,00	1 332 000,00
10222	FCTVA	750 000,00	750 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	582 000,00	582 000,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b)		5 272 100,37	5 272 100,37
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 843,00	4 843,00
280442	Subv. en nature-Bâtiments, installations	8 800,00	8 800,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	108 068,00	108 068,00
281311	Bâtiments administratifs	175 118,00	175 118,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	820 126,00	820 126,00
281531	Réseaux de transmission	301 415,00	301 415,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 776 148,00	1 776 148,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	658 446,00	658 446,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	514 787,00	514 787,00
281571	Ateliers	12 299,00	12 299,00
281578	Autre matériel et outillage technique	6 768,00	6 768,00
28158	Autres immobilisations	62 558,00	62 558,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	599 217,00	599 217,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 711,00	1 711,00
28182	Matériel de transport	13 292,00	13 292,00
28183	Matériel informatique	135 273,00	135 273,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	39 837,00	39 837,00
28188	Autres immobilisations corporelles	13 736,00	13 736,00
481...	Charges à répartir		
024	Produits des cessions d'immobilisations	19 658,37	19 658,37
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 604 100,37	0,00	3 576 428,63	100 000,00	10 280 529,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 3 439 920,00
Ressources propres disponibles	IV 10 280 529,00
Solde	V = IV – II (5) 6 840 609,00

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 1424-30 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					19 610 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					19 610 000,00									
SDIS 2006-002/1	SFIL CAFFIL	29/12/2006	29/12/2006	01/05/2007	8 000 000,00	V	(Euribor 3M-Floor -0.0395 sur Euribor 3M) + 0.0395	3,760	3,870	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2006-002/2	DEXIA CL	15/10/2007	15/10/2007	01/11/2008	1 600 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	4,250	4,320	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2007-003 T1	CAISSE D'EPARGNE	25/12/2007	25/12/2007	25/12/2008	3 800 000,00	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	4,510	EUR	A	C	O	A-1
SDIS 2008-002	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2000	25/10/2008	25/01/2009	1 738 000,00	F	Taux fixe à 4.77 %	4,770	4,860	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2010-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	15/12/2010	15/04/2011	776 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-001	CREDIT AGRICOLE	02/12/2010	25/02/2011	25/05/2011	930 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,600	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-002	CAISSE D'EPARGNE	13/12/2011	23/12/2011	25/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 5.2 %	5,200	5,300	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2011-003	CREDIT AGRICOLE	13/12/2011	23/12/2011	20/03/2012	600 000,00	F	Taux fixe à 4.99 %	4,990	5,080	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2012-003	BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	26/11/2012	20/12/2012	20/02/2013	190 000,00	F	Taux fixe à 4.1 %	4,100	4,100	EUR	A	P	O	A-1
SDIS 2013-001	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2013	25/10/2013	25/02/2014	250 000,00	V	Euribor 3M + 1.47	1,690	1,720	EUR	T	P	O	A-1
SDIS 2013-002	SFIL	03/12/2013	03/12/2013	01/11/2014	426 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.68	1,910	1,950	EUR	T	C	O	A-1
SDIS 2015-001	BANQUE POSTALE	13/10/2015	29/08/2016	01/09/2017	700 000,00	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,850	0,860	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					19 610 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		5 400 662,11		13 228 996,01					653 166,30	365 336,45	-26 149,28	43 213,87
1641 Emprunts en euros (total)		5 400 662,11		13 228 996,01					653 166,30	365 336,45	-26 149,28	43 213,87
SDIS 2006-002/1	O	5 400 662,11	A-1	5 400 662,11	16,08	F	Taux fixe à 1.94 %	1,980	246 251,74	104 430,72	-26 149,28	21 054,61
SDIS 2006-002/2	N	0,00	A-1	1 120 147,02	16,83	V	(TAM(Postfixé) + 0.0495)-Floor -0.0495 sur TAM(Postfixé)	0,000	47 722,67	0,00	0,00	0,00
SDIS 2007-003 T1	N	0,00	A-1	2 153 333,29	16,98	F	Taux fixe à 4.51 %	4,510	126 666,67	97 115,33	0,00	1 269,48
SDIS 2008-002	N	0,00	A-1	1 314 753,86	17,82	F	Taux fixe à 4.77 %	4,860	47 365,89	61 874,87	0,00	10 915,38
SDIS 2010-001	N	0,00	A-1	606 830,44	20,04	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	20 878,38	21 266,58	0,00	4 333,60
SDIS 2011-001	N	0,00	A-1	727 258,36	20,15	F	Taux fixe à 3.55 %	3,600	25 021,74	25 487,02	0,00	2 423,69
SDIS 2011-002	N	0,00	A-1	465 389,90	15,98	F	Taux fixe à 5.2 %	5,300	19 194,06	23 830,02	0,00	322,25
SDIS 2011-003	N	0,00	A-1	462 504,48	15,97	F	Taux fixe à 4.99 %	5,080	19 416,81	22 719,39	0,00	614,17
SDIS 2012-003	N	0,00	A-1	41 394,67	1,14	F	Taux fixe à 2.2 %	2,200	20 472,14	910,68	0,00	396,37
SDIS 2013-001	N	0,00	A-1	79 466,42	2,90	V	Euribor 3M + 1.47	0,960	26 044,15	663,27	0,00	49,87
SDIS 2013-002	N	0,00	A-1	248 500,00	8,58	V	Euribor 3M + 1.53	1,030	28 400,00	2 409,49	0,00	364,74
SDIS 2015-001	N	0,00	A-1	608 755,46	15,67	V	(Euribor 12M + 0.75)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,760	25 732,05	4 629,08	0,00	1 469,71
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		5 400 662,11		13 228 996,01					653 166,30	365 336,45	-26 149,28	43 213,87

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 228 996,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		5 400 662,11					5 400 662,11				0,00	0,00	0,00
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	5 400 662,11	02/02/2037	CREDIT MUTUEL ARKEA	swap	taux	5 400 662,11	01/02/2013	02/02/2037		0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		5 400 662,11					5 400 662,11				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						1 061 662,54	-128 050,84		
Swap MX 761 72V	SDIS 2006-002/1	Taux fixe à 1,94 %	1,983	TAG 3M(Postfixé)	-0,483	1 061 662,54	-128 050,84	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						1 061 662,54	-128 050,84		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	A2

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €		2017-07-06
	Catégories de biens amortis		
L	Dépôts & cautionnements reçus - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	FRAIS ETUDE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	PUB ET INSERTION - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	TERRAINS BATIS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Terrains bâtis - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Réseaux de transmission - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL ROULANT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	HABILLEMENT - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS MIS A DISPO - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Bâtiments administratifs - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Constructions sur sol d'autrui - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Centre d'incendie & de secours - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Avances - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Dépôts & cautionnements versés - 0 an(s)	0	12/06/2016
L	Subventions Région - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Subventions Région - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Départements - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Départements - 13 an(s)	13	06/07/2017
L	Départements - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Communes - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 14 an(s)	14	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Fonds aide investissement SDIS - 6 an(s)	6	06/07/2017
L	FRAIS ETUDE - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	PUB ET INSERTION - 7 an(s)	7	06/07/2017
L	Subv.équipt aux organism public - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Subv.Equip.nature/Batim.&insta - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Subv.d'équipt en nature - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Concessions,brevets, licences - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Concessions,brevets, licences - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	LOGICIELS INFORMATIQUES - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Logiciels - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Logiciels - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Logiciels - 5 an(s)	5	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	BATIMENTS ADMIN OP (Direction/Codis/Ecole) - 5 ans	5	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 25 an(s)	25	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 26 an(s)	26	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 27 an(s)	27	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	BATIMENTS ADMIN (Direction/Codis/Ecole) - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE / AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 27 an(s)	27	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - 29 an(s)	29	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE / CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS CONSTRUIT SUR SOL AUTRUI - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Réseaux de transmission - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	VL CITADINES - 10 ans	10	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 11 an(s)	11	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 12 an(s)	12	06/07/2017
L	VSAV - VSAB - 12 ans	12	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 13 an(s)	13	06/07/2017
L	VL FOURGONNETTES (VLR) - 13 ans	13	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 14 an(s)	14	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	VL TOUS TERRAINS - 15 ans	15	06/07/2017
L	VEHICULE TOUS USAGES (VTU) - 15 ans	15	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION LEGER (VPI VL) - 20 ans	20	06/07/2017
L	BARGES - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE FEUX DE FORET (CCF) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE GRANDE CAPACITE (CCGC) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CAMION CITERNE RURAL (CCR) - 20 ans	20	06/07/2017
L	CELLULES SPECIALISEES PL - 20 ans	20	06/07/2017
L	ECHELLES (EPSA - EPA - EPAS) - 20 ans	20	06/07/2017
L	FOURGON POMPE TONNE (FPT - FPTSR - FPTURL - FPTL)	20	06/07/2017
L	FOURGON POMPE TONNE HORS ROUTE (FPTHR) - 20 ans	20	06/07/2017
L	VEHICULE 1ERE INTERVENTION PL (VPI PL) - 20 ans	20	06/07/2017
L	GROSSE REPARATION SUR BIEN TOTALEMENT AMORTI - 2 ans	2	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	TRANSFORM. VSAV EN AUTRES VEHICULES SEC - 3 ans	3	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 6 an(s)	6	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 8 an(s)	8	06/07/2017
L	MATERIEL ROULANT - 9 an(s)	9	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	HABILLEMENT OP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	HABILLEMENT OP - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	HABILLEMENT OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	BOTTES INCENDIE- 10 ans	10	06/07/2017
L	VESTE TEXTILE - 10 ans	10	06/07/2017
L	PANTALON TEXTILE - 10 ans	10	06/07/2017
L	GANTS DE FEU - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	EPI - SAP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	PANTALON POLYCOTON - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	AUTRES EPI (F1, EQUIPES SPE,...) - 3 ans	3	06/07/2017
L	POLO F2 MANCHES LONGUES - 3 ans	3	06/07/2017
L	VESTE POLYCOTON - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	SOFTSHELL - 5 ans	5	06/07/2017
L	BOTTES ALLEGEES - 5 ans	5	06/07/2017
L	HABILLEMENT - 8 an(s)	8	06/07/2017
L	VESTE DE PLUIE - 8 ans	8	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL SAP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	GROS MATERIEL DE VENTIL & PROD MOUSSE - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	EMBARCATION MOTORISEE RECO-SAUV - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS - 20 an(s)	20	06/07/2017
L	AUTRE EMBARCATION - 20 ans	20	06/07/2017
L	REMORQUE INCENDIE - 20 ans	20	06/07/2017
L	AUTRE REMORQUE - 20 ans	20	06/07/2017
L	MATERIEL MEDICAL (DSA, ASPI. MUCO,..) - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	MATERIEL DE SECOURS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRE MATERIEL INCENDIE ET SECOURS - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL SPE (PLONGEE, DEBLAIEMT,...) - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL DE TRANSMISSION - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL ET BOUTEILLES GAZ COMPRIME - 7 an(s)	7	06/07/2017
L	Ateliers - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Ateliers - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	Ateliers - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL ET OUTILLAGE ATELIER - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Aut. matériel & outillage tec. - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	Aut. matériel & outillage tec. - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 2 an(s)	2	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL AUDIO VISUEL OU DE COMMUNICATION - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL SPORTIF - 5 ans	5	06/07/2017
L	MOBILIER DE RANGEMTS ET MATERIEL ENTRETIEN - 5 ans	5	06/07/2017
L	ARMOIRES VESTIAIRES DES SP - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES PEDAGO.- 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL CHAMBRES DE GARDE ET LIEUX DE VIE - 5 ans	5	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		Délibération du
L	CIS MIS A DISPO - 28 an(s)	28	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	BATIMENT AGENCEMENT TERRAIN - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	VEHICULE TRANSPORT DE PERSONNEL (VTP) - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE OP - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 3 an(s)	3	06/07/2017
L	ORDINATEUR PORTABLE - 3 ANS	3	06/07/2017
L	TABLETTE NUMERIQUE & AUTRE EQUIPEMENT NOMADE - 3 ans	3	06/07/2017
L	ORDINATEUR FIXE COMPLET - 4 an(s)	4	06/07/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	ECRAN, IMPRIMANTE, SERVEUR,..... - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS INFORMATIQUE - 5 ans	5	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU OP - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 10 an(s)	10	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	MOBILIER & MATERIEL DE BUREAU - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	MOBILIER SALLE DE REUNION ET BUREAU - 5 ans	5	06/07/2017
L	MATERIEL DE BUREAUTIQUE ET DE REPRO - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MOBILIERS ET MATERIELS DE BUREAU - 5 ans	5	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 1 an(s)	1	06/07/2017
L	AUTRES MATERIELS - 5 an(s)	5	06/07/2017
L	Bâtiments administratifs - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	Bâtiments administratifs - CONSTRUCTION- 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS PLEINE PROPRIETE - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Constructions sur sol d'autrui - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - AGENCEMENT - 15 an(s)	15	06/07/2017
L	CIS MIS A DISPO - CONSTRUCTION - 30 an(s)	30	06/07/2017
L	Install°gal,agcmt,amgt divers - 15 an(s)	15	06/07/2017

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N ET PROVISIONS NOUVELLES						A3
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
	A		B	C = A + B	D	E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges et contentieux	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour grosses réparations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
Provisions pour dépréciation actifs circulants	30 000,00	01/01/2021	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
TOTAL	30 000,00		0,00	30 000,00	0,00	30 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement, ...).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1
(Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					0,00
FONCTIONNEMENT					82 085,00
6574			UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71	Association	31 000,00
6574			UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71 - SECTION JSP	Association	26 000,00
6574			uvre des Pupillies	Association	2 900,00
6574			AMICALE DDSIS	Association	19 185,00
6745			UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS 71 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Association	3 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	B6

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
TOTAL	12 900 000,00	5 700 000,00	18 600 000,00	8 960 007,98	5 369 074,41	1 900 652,20	1 900 000,00
201801/2018 IMMO 3	5 100 000,00	0,00	5 100 000,00	1 631 373,39	3 467 974,41	652,20	0,00
201701/2017 PARC VEHICULES 3	7 800 000,00	0,00	7 800 000,00	7 328 634,59	1 100,00	0,00	0,00
202101/2021 PARC VEHICULES 4	0,00	5 700 000,00	5 700 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00	1 900 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		55,00	0,00	55,00	52,00	1,00	53,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif principal 1 cl	C	17,00	0,00	17,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint administratif principal 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	8,00	0,00	8,00	5,00	1,00	6,00
Attaché territorial hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1cl	B	3,00	0,00	3,00	5,00	0,00	5,00
Rédacteur principal 2cl	B	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	26,00	6,00	32,00
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint technique principal 1cl	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2cl	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur	A	9,00	0,00	9,00	4,00	4,00	8,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1cl	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal 2cl	B	2,00	0,00	2,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		350,00	0,00	350,00	340,00	1,00	341,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjudant	C	105,00	0,00	105,00	102,00	0,00	102,00
Capitaine	A	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Caporal	C	15,00	0,00	15,00	42,00	1,00	43,00
Caporal-chef	C	16,00	0,00	16,00	21,00	0,00	21,00
Colonel Hors classe	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Commandant	A	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Infirmier hors classe	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Lieutenant 1 cl	B	39,00	0,00	39,00	31,00	0,00	31,00
Lieutenant 2 cl	B	10,00	0,00	10,00	17,00	0,00	17,00
Lieutenant HC	B	11,00	0,00	11,00	11,00	0,00	11,00
Lieutenant-colonel	A	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Médecin de classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Médecin hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Pharmacien hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Sapeur	C	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
Sergent	C	122,00	0,00	122,00	87,00	0,00	87,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		435,00	0,00	435,00	418,00	8,00	426,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par le conseil d'administration, réuni en session

A , le

Les membres du conseil d'administration,

ACCARY André	
AMIOT Catherine	
BECOUSSE Jean-Claude	
BELTJENS Colette	
BERTHIER Pierre	
BERTIN Roland	
BIGNON Marie-Christine	
BONNETAIN François	
BOUCHET Frédéric	
CANNARD Frédéric	
CHALUMEAU Mathilde	
CHENUET Carole	
COGNARD Jean-François	
DESMARD Jean-Michel	
FARGEOT Catherine	
FRIZOT Marie-Thérèse	
GILLET Violaine	
LANOISELET Dominique	
LUARD Jean-Paul	
MARTIN Jean-Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PERRAUDIN Edith	
PROST Virginie	
ROUFFIANGE Bertrand	
VERJUX-PELLETIER Françoise	
VERNOCHET Jean-Yves	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

ARRÊTÉ - SIGNATURES

Le Président du C.A. S.D.I.S. 71


André ACCARY

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de pouvoir(s) :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstentions :

25
20
2
22
00

Présenté par le Président
A Mâcon, le

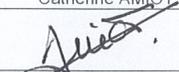
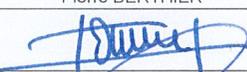
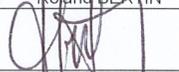
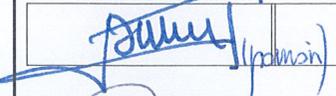
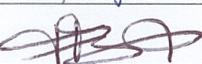
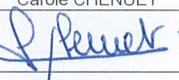
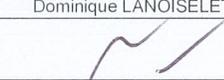
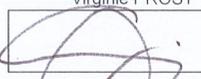
22 MARS 2021

Date de convocation : 09.03.2021

Le Président,
Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire à Mâcon, le

22 MARS 2021

Les membres du Conseil d'Administration

Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
Le Président André ACCARY	Vincent BERGERET	La 1 ^{ère} Vice-Présidente Edith PERRAUDIN	Elisabeth ROBLLOT	Le 2 ^{ème} Vice-Président Jean-Claude BECOUSSE	Claude CANNET	Le 3 ^{ème} Vice-Président Jean-François COGNARD	Hervé CARREAU
							
Catherine AMIOT	Hervé REYNAUD	Colette BELTJENS	Arnaud DURIX	Pierre BERTHIER	Lionel DUPARAY	Roland BERTIN	Sébastien RAGOT
							
Marie-Christine BIGNON	Isabelle DECHAUME	François BONNETAIN	Alain GAILLARD	Frédéric BOUCHET	Isabelle BAJARD	Frédéric CANNARD	Jean-Paul DICONNE
 (pouvoir)							
Mathilde CHALUMEAU	Sébastien MARTIN	Carole CHENUET	Jean-Vianney GUIGUE	Jean-Michel DESMARD	Thierry DESJOURS	Catherine FARGEOT	Christian GILLOT
							
Marie-Thérèse FRIZOT	Armelle DESCHAMPS	Violaine GILLET	Daniel THERVILLE	Dominique LANOISELET	Frédéric BROCHOT	Jean-Paul LUARD	Dominique COMMEAU
							
Jean-Louis MARTIN	Didier VERJUX	Virginie PROST	Jean PIEBOURG	Bertrand ROUFFIANGE	Florence BATTARD	Françoise VERJUX-PELLETIER	Raymond GONTHIER
							
Jean-Yves VERNOCHET	Evelyne COULLEROT						
 (pouvoir)							

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Préfecture, le

23 MARS 2021

et de la publication le

23 MARS 2021

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du Service Assistance de la Direction,


Stéphanie MARTIN